

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

FORVIS MAZARS SA
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

VANTIVA

Société Anonyme

10, boulevard de Grenelle

75015 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

VANTIVA

Société Anonyme

10, boulevard de Grenelle

75015 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société VANTIVA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VANTIVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de liquidité et endettement financier

Notes 1.2.1.1 "Continuité d'exploitation", 8.2.1 "Dettes financières", 8.5.5 "Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital" et 13. "Évènements postérieurs à la clôture" de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles du Groupe VANTIVA s'élèvent à 13 M€, et l'endettement financier brut, incluant les passifs au titre des contrats de location, s'élève à 521 M€. Par ailleurs, les instruments de dette du Groupe sont soumis à divers covenants financiers.

La première tranche (« first lien ») et la seconde tranche (« second lien ») de la dette senior arrivent respectivement à échéance en septembre 2026 et mars 2027. La facilité de crédit adossée à des actifs (« asset-based facility ») accordée par Wells Fargo arrive à échéance le 16 juin 2026. Dans ce contexte le groupe a conduit un processus de refinancement de sa dette financière.

Comme décrit dans la note 1.1.2 aux états financiers, la poursuite d'activité de la société sur les 12 prochains mois suivant la date d'arrêté des états financiers, repose principalement sur les hypothèses suivantes :

- La finalisation, la signature et la mise en place du nouvel instrument de financement ;
- Le respect des covenants financiers prévus dans les contrats de prêts Barclays et Angelo Gordon ;
- La prolongation de la facilité de crédit adossée à des actifs de 125 M\$ accordée par Wells Fargo pour une durée additionnelle de 4 ans ;
- La poursuite des conditions commerciales favorables et des délais de paiement négociés par VANTIVA avec ses principaux fournisseurs et clients ;
- Le recours continu, à leur plein potentiel, aux lignes de factoring et de reverse factoring existantes ;
- L'atteinte des objectifs commerciaux 2026 et des budgets d'EBITDA ajusté et de flux libre de trésorerie ;
- des impacts financiers limités liés au contexte géopolitique actuel.

Les plans d'action et le caractère raisonnable de ces hypothèses ont été revus par le Conseil d'administration du 23 avril 2026, qui a approuvé le budget et son actualisation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie pour les 12 prochains mois.

Le Conseil d'administration a évalué la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation sur une période d'au moins 12 mois à compter de la date d'arrêté de ces états financiers consolidés et, sur cette base, a arrêté les états financiers selon le principe de continuité d'exploitation. Compte tenu du plan d'action et des hypothèses de financement décrits ci-dessus, le Conseil estime qu'il n'existe pas d'incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation.

Compte tenu de l'importance du refinancement et de ses montants en jeu, et du fait que les jugements de la direction sont essentiels dans la préparation des prévisions de trésorerie, nous avons considéré que l'évaluation du risque de liquidité constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi de la liquidité et de la dette financière nette du Groupe, dont notamment les processus (i) d'établissement des prévisions de trésorerie, (ii) de suivi de la dette financière nette et (iii) de calcul des ratios et de suivi du respect des covenants bancaires.

Nous avons également analysé la documentation contractuelle bancaire et les engagements reçus à la date d'arrêté des comptes

Nous avons examiné les plans d'action mis en œuvre et les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de trésorerie, qui ont été examinées par le Conseil d'administration du 23 avril 2026.

En particulier, nous avons :

- apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces prévisions au regard de notre connaissance de l'activité, de la documentation qui nous a été communiquée ;
- mené des entretiens avec la direction au cours du processus de refinancement afin d'en évaluer l'avancement et les impacts des termes de ce refinancement sur les prévisions ;
- interrogé la direction sur sa connaissance et son analyse de tout événement postérieur à la clôture 2025 susceptible d'affecter la liquidité du Groupe et le plan de trésorerie.

Enfin, nous avons évalué le caractère approprié des informations fournies dans les notes *1.2.1.1 Continuité d'exploitation*, *8.2.1 Dettes financières*, *8.5.5 Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital* et *13. Evénements postérieurs à la clôture* aux états financiers consolidés concernant le risque de liquidité et les principales hypothèses sur lesquelles repose le plan de trésorerie.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Notes 4.1 "Ecart d'acquisition" et 4.5 "Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants" de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des écarts d'acquisition inscrits au bilan s'élève à 412 millions d'euros, soit 35 % du total du bilan. Ces écarts d'acquisition sont déterminés dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeur éventuelles, et convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue), dont les modalités sont décrites dans la note 4.5 de l'annexe aux comptes consolidés. La direction s'assure ainsi lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. Les tests de dépréciation intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses dans la détermination de la valeur d'utilité, portant notamment, selon les cas, sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;
- les taux de croissance à l'infini retenus pour les flux projetés ;
- les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et à nécessiter la constatation d'une dépréciation, le cas échéant.

Nous considérons l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes du Groupe, (ii) des jugements et des hypothèses nécessaires pour la détermination de cette valeur recouvrable.

Notre réponse

Nous avons analysé la conformité des méthodologies appliquées par votre société aux normes comptables en vigueur, s'agissant en particulier de la détermination des UGT et des modalités d'estimation de la valeur recouvrable.

Nous avons examiné les modèles, données et hypothèses clés, utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, apprécié la sensibilité des évaluations à ces hypothèses et contrôlé les calculs effectués par votre Groupe avec le support de nos spécialistes en évaluation.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier la qualité du processus d'élaboration des budgets et des prévisions de trésorerie ;
- rapprocher les prévisions d'activité du plan à 3 ans sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les informations approuvées par le Conseil d'administration ;
- évaluer la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour les flux projetés avec les analyses de marché et le consensus des principaux professionnels ;
- examiner la cohérence des taux d'actualisation retenus avec les hypothèses de marché sous-jacentes, en faisant appel à des spécialistes internes en évaluation ;
- obtenir et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la direction et les comparer à nos propres calculs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.1 *Écarts d'acquisition* et 4.5 *Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants* de l'annexe aux comptes consolidés, en particulier les éléments se rapportant aux analyses de sensibilité réalisées par votre Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VANTIVA par votre Assemblée Générale du 20 juin 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 29 mai 1985 pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la 41^{ème} année sans interruption, dont 27 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Levallois-Perret, le 28 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Forvis Mazars SA

The image shows a blue shield logo with a white checkmark on the left, followed by a handwritten signature in blue ink that reads "Nadège Pineau".

Nadège PINEAU

The image shows a blue shield logo with a white checkmark on the left, followed by a handwritten signature in blue ink that reads "Christophe Patouillere".

Christophe PATOILLERE



COMPTES CONSOLIDES 2025 DE VANTIVA

Etats financiers consolidés audités au 31 décembre 2025

COMPTES CONSOLIDES 2025 DE VANTIVA

| | |
|---|-----------|
| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE | 4 |
| ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE | 5 |
| ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE | 6 |
| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES | 8 |
| TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES | 9 |
| NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES | |
| 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE | 10 |
| 1.1 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE | 10 |
| 1.1.1 CESSION DE L'ACTIVITÉ « SCS » | 10 |
| 1.2 DESCRIPTION DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE | 11 |
| 1.2.1 PRINCIPES D'ÉLABORATION | 11 |
| 1.2.1.1 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION | 11 |
| 1.2.2 TRANSITION IFRS ET NOUVELLES NORMES | 13 |
| 1.2.2.1 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ENTRANT EN VIGUEUR ET APPLIQUÉS AU 1ER JANVIER 2025 | 13 |
| 1.2.2.2 PRINCIPALES NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS QUI NE SONT PAS ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ APPLIQUÉES PAR ANTICIPATION PAR VANTIVA | 13 |
| 1.2.3 PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE SUJETS À ESTIMATIONS ET JUGEMENTS | 14 |
| 1.2.4 PRISE EN COMPTE DES RISQUES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE | 15 |
| 1.2.5 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVICES | 16 |
| 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION | 17 |
| 2.1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION | 17 |
| 2.2 CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2025 | 18 |
| 2.2.1 CESSION DE L'ACTIVITÉ « SCS » | 18 |
| 2.2.2 ARRÊT DE L'ACTIVITÉ INTERNET DES OBJETS (IOT) | 19 |
| 2.3 TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES | 19 |
| 3. INFORMATION PAR SEGMENT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE | 19 |
| 3.1 INFORMATION PAR SEGMENT | 20 |
| 3.2 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS | 22 |
| 3.3 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION | 24 |
| 3.4 PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS | 26 |
| 4. ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES | 26 |
| 4.1 ECARTS D'ACQUISITION | 26 |
| 4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 27 |
| 4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 29 |
| 4.4 DROITS D'UTILISATION | 30 |
| 4.5 PERTES DE VALEUR NETTES SUR ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS | 31 |
| 5. AUTRES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES | 34 |
| 5.1 ACTIFS ET DETTES D'EXPLOITATION | 34 |
| 6. IMPÔT | 37 |
| 6.1 IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT | 37 |
| 6.2 SITUATION FISCALE DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE | 39 |
| 7. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION | 41 |
| 7.1 VARIATION DU CAPITAL | 41 |
| 7.2 AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES | 41 |
| 7.3 RÉSULTAT PAR ACTION | 42 |
| 7.4 RELATION AVEC LES PARTIES LIÉES | 43 |
| 8. ACTIFS FINANCIERS, PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS | 43 |
| 8.1 ACTIFS FINANCIERS | 43 |
| 8.2 PASSIFS FINANCIERS | 44 |
| 8.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS | 46 |
| 8.4 ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR | 49 |
| 9. AVANTAGES AU PERSONNEL | 56 |
| 9.1 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS | 56 |
| 9.2 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS | 57 |
| 9.3 PAIEMENTS SUR LA BASE D' ACTIONS | 64 |
| 9.4 SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF | 66 |
| 10. PROVISIONS ET RISQUES | 67 |
| 10.1 DÉTAIL DES PROVISIONS | 68 |
| 10.2 RISQUES ET LITIGES | 68 |
| 11. OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS | 72 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| 11.1 | IMPACT EN TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE ET DE FINANCEMENT | 72 |
| 11.2 | OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX | 73 |
| 12. | ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES | 73 |
| 12.1 | ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION | 73 |
| 12.2 | ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS | 75 |
| 13. | EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE..... | 76 |
| 14. | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 77 |
| 15. | Liste des principales entités consolidées..... | 78 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| (en millions d'euros) | Note | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|--------|-------------------------------------|--------------|
| | | 2025 | 2024 |
| ACTIVITÉS POURSUIVIES | | | |
| Chiffre d'affaires | (3.2) | 1 736 | 1 865 |
| Coût de l'activité | | (1 483) | (1 573) |
| Marge brute | | 253 | 293 |
| Frais commerciaux et administratifs | (3.3) | (109) | (185) |
| Frais de recherche et développement | (3.3) | (81) | (86) |
| Autres produits d'exploitation | | - | 1 |
| Coûts de restructuration | (3.3) | (43) | (93) |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels | (4.5) | (4) | (5) |
| Autres produits et charges | (3.3) | (63) | 23 |
| Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies | | (47) | (52) |
| Produits d'intérêts | | 1 | 2 |
| Charges d'intérêts | | (60) | (74) |
| Autres charges financières nettes | | (25) | (20) |
| Produits (charges) financiers nets | (3.4) | (84) | (92) |
| Résultat lié aux sociétés mises en équivalence | | - | (1) |
| Impôt sur les résultats | (6.1) | (14) | (16) |
| Résultat net des activités poursuivies | | (145) | (161) |
| ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION | | | |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession | (12.1) | (248) | (121) |
| Résultat net de la période | | (393) | (282) |
| Attribuable aux : | | | |
| - Actionnaires de Vantiva SA | | (393) | (282) |
| - Participations ne donnant pas le contrôle | | - | - |
| RÉSULTAT NET PAR ACTION | | Exercice clos le 31 décembre | |
| (en euros, sauf le nombre d'actions) | | 2025 | 2024 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites) | (7.1) | 490 293 903 | 490 293 903 |
| Résultat net par action des activités poursuivies | | | |
| - de base | | (0,30) | (0,33) |
| - dilué | | (0,30) | (0,33) |
| Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession | | | |
| - de base | | (0,51) | (0,25) |
| - dilué | | (0,51) | (0,25) |
| Résultat net total par action | | | |
| - de base | | (0,80) | (0,58) |
| - dilué | | (0,80) | (0,58) |

Les annexes des pages 10 à 79 font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | Exercice clos le 31 Décembre | |
|---|-------|------------------------------|--------------|
| | | 2025 | 2024 |
| Résultat net de la période | | (393) | (282) |
| <i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i> | | | |
| Gains / (Pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi | (9.2) | (8) | 6 |
| <i>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</i> | | | |
| Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie : | | | |
| - sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat | (8.3) | (7) | 6 |
| Ecarts de conversion | | | |
| - écarts de conversion de la période | | (44) | 12 |
| - impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger | (2.1) | 201 | - |
| Impôts liés | | 6 | (4) |
| Total autres éléments du résultat global | | 148 | 20 |
| Résultat global de la période | | (245) | (262) |
| <i>Attribuable aux :</i> | | | |
| - Actionnaires de Vantiva SA | | (245) | (262) |
| - Participations ne donnant pas le contrôle | | - | - |

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| (en millions d'euros) | Note | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|--------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | |
| Ecart d'acquisition | (4.1) | 412 | 465 |
| Immobilisations incorporelles | (4.2) | 119 | 163 |
| Immobilisations corporelles | (4.3) | 20 | 33 |
| Droits d'utilisation | (4.4) | 9 | 19 |
| Autres actifs d'exploitation non courants | (5.1) | 3 | 10 |
| TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS | | 563 | 690 |
| Participations non consolidées | (8.4) | 7 | 15 |
| Autres actifs financiers non courants | (8.4) | 24 | 30 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | | 31 | 45 |
| Impôts différés actifs | (6.2) | 7 | 11 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | | 601 | 746 |
| Stocks | (5.1) | 175 | 182 |
| Clients et effets à recevoir | (5.1) | 177 | 401 |
| Actifs sur contrat client | | 17 | 15 |
| Autres actifs d'exploitation courants | (5.1) | 164 | 151 |
| TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS | | 533 | 749 |
| Créances d'impôt | | 6 | 8 |
| Autres actifs financiers courants | (8.4) | 20 | 27 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (8.1) | 13 | 30 |
| Actifs destinés à être cédés | (12.2) | 0 | 160 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | | 572 | 974 |
| TOTAL ACTIF | | 1 173 | 1 720 |

Les annexes des pages 10 à 79 font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| (en millions d'euros) | Note | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|--------|---------------------|---------------------|
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | | |
| Capital social (490 293 903 actions au 31 décembre 2025 avec une valeur nominale de 0,01 euro) | (7.1) | 5 | 5 |
| Titres super subordonnés | | 500 | 500 |
| Primes d'émission et réserves | | (1 095) | (692) |
| Ecarts de conversion | | 106 | (51) |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vantiva SA | | (484) | (238) |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | (484) | (238) |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés | (9.2) | 144 | 157 |
| Autres provisions | (10.1) | 61 | 32 |
| Passifs sur contrat client | | - | 1 |
| Autres dettes d'exploitation non courantes | (5.1) | 23 | 12 |
| TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES | | 228 | 202 |
| Dettes financières | (8.2) | 0 | 477 |
| Dettes de loyers | (8.2) | 7 | 11 |
| Impôts différés passifs | (6.2) | 4 | 13 |
| TOTAL DETTES NON COURANTES | | 239 | 703 |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés | (9.2) | 23 | 30 |
| Autres provisions | (10.1) | 64 | 65 |
| Fournisseurs et effets à payer | | 523 | 610 |
| Provisions pour dettes sociales | | 31 | 64 |
| Passifs sur contrat client | | 11 | 13 |
| Autres dettes d'exploitation courantes | (5.1) | 229 | 262 |
| TOTAL DETTES D'EXPLOITATION COURANTES | | 881 | 1 044 |
| Dettes financières | (8.2) | 510 | 2 |
| Dettes de loyers | (8.4) | 4 | 8 |
| Dettes d'impôt courant | | 20 | 16 |
| Autres dettes courantes | (8.4) | 3 | 1 |
| Passifs liés aux actifs destinés à la vente | (12.2) | - | 184 |
| TOTAL DETTES COURANTES | | 1 418 | 1 255 |
| TOTAL PASSIF | | 1 657 | 1 958 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF | | 1 173 | 1 720 |

Les annexes des pages 10 à 79 font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

| | (en millions d'euros) | Note | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|-----------------------|------|------------------------------|--------------|
| | | | 2025 | 2024 |
| Résultat net de la période | | | (393) | (282) |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession | | | (248) | (121) |
| Résultat net des activités poursuivies | | | (145) | (161) |
| <i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i> | | | | |
| Amortissements d'actifs | | | 93 | 101 |
| Résultat lié aux sociétés mises en équivalence | (2.3) | | - | 1 |
| Pertes de valeur d'actifs | (4.1) | | 0 | 5 |
| Variation nette des provisions | | | (29) | (2) |
| (Gains) pertes sur cessions d'actifs | | | 9 | (7) |
| Charges (produits) d'intérêts | (3.4) | | 59 | 72 |
| Autres (dont impôts) | | | 15 | (12) |
| Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs | | | 144 | 103 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | | 146 | 100 |
| Intérêts payés sur dettes de loyers | | | (2) | (3) |
| Intérêts payés | | | (27) | (44) |
| Intérêts reçus | | | 0 | 1 |
| Impôts payés sur les résultats | | | (2) | (18) |
| Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies | | | 115 | 36 |
| Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession | (12.1) | | (29) | (5) |
| VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I) | | | 115 | 36 |
| Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise | | | 1 | (0) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | | | (8) | (12) |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | | 1 | 0 |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés | | | (44) | (62) |
| Trésorerie mise en nantissement | | | (20) | (39) |
| Remboursement de trésorerie mise en nantissement | | | 23 | 21 |
| Dividendes reçus | | | - | 7 |
| Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies | | | (47) | (85) |
| Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession | (12.1) | | (21) | 8 |
| VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II) | | | (47) | (85) |
| Augmentation des dettes financières | (11.1) | | 7 | 54 |
| Remboursement des dettes de loyers | (11.1) | | (6) | (12) |
| Remboursement des dettes financières | (11.1) | | (0) | (86) |
| Autres | (11.1) | | (13) | (3) |
| Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies | | | (12) | (47) |
| Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession | (12.1) | | (5) | (10) |
| VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III) | | | (12) | (47) |
| VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV) | (12.1) | | (55) | (7) |
| TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE | | | 30 | 133 |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III+IV) | | | 1 | (103) |
| Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie | | | (18) | 0 |
| TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE | | | 13 | 30 |

Les annexes des pages 10 à 79 font partie intégrante des états financiers consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

| <i>(en millions d'euros)</i> | Capital social | Primes d'émission | Titres super subordonnés | Autres réserves | Réserves consolidées | Ecarts de conversion | Capitaux propres part Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total capitaux propres |
|---------------------------------------|----------------|-------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|----------------------|------------------------------|---|------------------------|
| Au 1er janvier 2024 | 4 | 231 | 500 | 167 | (833) | (63) | 6 | - | 6 |
| Résultat net | - | - | - | - | (282) | - | (282) | - | (282) |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | 8 | - | 12 | 20 | - | 20 |
| Résultat global sur la période | - | - | - | 8 | (282) | 12 | (262) | - | (262) |
| Augmentation de capital | 1 | 15 | - | - | - | - | 16 | - | 16 |
| Stock-options accordées aux employés | - | - | - | 2 | - | - | 2 | - | 2 |
| Au 31 décembre 2024 | 5 | 246 | 500 | 177 | (1 115) | (51) | (238) | - | (238) |
| Résultat net | - | - | - | - | (393) | - | (393) | - | (393) |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | (9) | - | 157 | 148 | - | 148 |
| Résultat global sur la période | - | - | - | (9) | (393) | 157 | (245) | - | (245) |
| Instruments de capitaux propres | - | - | - | (1) | - | - | (1) | - | (1) |
| Au 31 décembre 2025 | 5 | 246 | 500 | 167 | (1 508) | 106 | (484) | - | (484) |

Les annexes des pages 10 à 79 font partie intégrante des états financiers consolidés

1. Présentation générale

Vantiva est un leader technologique mondial dans la conception, le développement et la fourniture de produits et de solutions innovants qui connectent les consommateurs du monde entier aux contenus et aux services qu'ils aiment, que ce soit à la maison, au travail ou dans d'autres espaces intelligents.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « groupe Vantiva », « le Groupe » et « Vantiva » définissent Vantiva SA et ses filiales consolidées. « Vantiva SA » ou « la Société » définissent la société mère du groupe Vantiva.

1.1 Principaux événements de l'exercice

1.1.1 Cession de l'activité « SCS »

Vantiva a conclu le 31 mars 2025 la cession de sa division Solutions Logistiques (SCS) à un fonds géré par la société de capital-investissement Variant Equity.

Dans le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'activité Solution Logistiques est classée comme une « activité en cours de cession ». En outre, dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024, la contribution de SCS à chaque ligne est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités en cours de cession ». Il en est de même dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

1.1.2 Restructuration du groupe

Dans le cadre de l'évolution de ses activités, le Groupe a poursuivi en 2025 l'adaptation de son organisation et les restructurations lancées en 2024.

Ces mesures visaient principalement à simplifier l'organisation ont permis de poursuivre la réduction des effectifs, dans la continuité de l'année précédente.

Les coûts de restructuration enregistrés sur l'exercice sont donc essentiellement liés à la poursuite de ces actions, mises en œuvre pour mieux aligner l'organisation du Groupe avec son périmètre et son niveau d'activité actuels.

1.1.3 Changement de gouvernance

Le 23 décembre 2025, Katleen Vandeweyer a été nommée Présidente du Conseil d'administration de Vantiva SA, succédant à Brian Shearer.

1.1.4 Environnement économique International

L'environnement économique international au cours de la période a été marqué par une incertitude persistante, notamment en ce qui concerne l'évolution des droits de douane à l'échelle mondiale. Cela a conduit à une grande volatilité du prix des matières premières et un repli du dollar américain.

Un autre événement majeur de la période a été l'explosion des investissements dans l'intelligence artificielle par les grands groupes de technologies qui ont entraîné une forte pression sur le marché des composants électroniques et notamment pour les mémoires.

Les marchés traditionnels de Vantiva ont continué à évoluer de manière contrastée. La reprise des investissements des opérateurs dans le haut débit observé fin 2024 c'est confirmée en 2025 et la demande s'est particulièrement orientée sur les dernières générations de Wifi.

A l'inverse, la demande pour les équipements vidéo a continué à décroître en raison des nouveaux modes de consommation des contenus vidéo.

1.2 Description des principes comptables appliqués par le Groupe

1.2.1 Principes d'élaboration

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, "IFRS") en vigueur au 31 décembre 2025 et adoptées par l'Union Européenne au 9 mars 2023.

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union Européenne sont disponibles sur le site suivant : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs

Ces états financiers sont présentés en euros et, sauf indication contraire, arrondis au million le plus proche. Cela peut, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels pour que la somme des sous-totaux corresponde au total figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés de Vantiva ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Vantiva SA le 23 Avril 2026. Conformément à la législation française, les états financiers consolidés seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée générale des actionnaires.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe en 2024. Les normes, amendements et interprétations applicables au 1er janvier 2025 n'ont pas d'impact pour le Groupe (voir Note 1.2.2).

1.2.1.1 Continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de continuité d'exploitation dans le contexte suivant :

Vantiva continue de se concentrer sur son rôle de fournisseur d'équipements Terminaux d'Abonné (*CPE / Customer Premise Equipment*) auprès des principaux opérateurs de services en Amérique du Nord, en Europe et dans certaines régions d'Asie. Le déclin structurel de la vidéo en Amérique du Nord est compensé par la croissance du haut débit à l'échelle mondiale ainsi que par des gisements de croissance de la vidéo en Asie et en Europe. La société poursuivra la rationalisation de ses activités lorsque cela est possible en 2026 et s'attend à continuer de générer un flux de trésorerie disponible (Free Cash Flow) positif sur l'exercice.

État d'avancement du projet de refinancement

Alors que la dette long terme de la société et la ligne de financement sur actifs arrivent à leur échéance contractuelle, Vantiva conduit la dernière étape de son processus de refinancement et prévoit de finaliser la transaction prochainement. À l'issue d'une recherche active de nouveaux prêteurs, menée avec le

soutien de conseils spécialisés, la Société est finalement parvenue à un accord avec ses prêteurs actuels visant à amender et proroger les financements existants.

Des *term sheets* engageants ont été conclus avec les prêteurs, tandis que les contrats *long-form* relatifs à la nouvelle dette sont en cours de finalisation. La nouvelle dette sera prorogée pour une durée d'environ quatre ans, jusqu'en 2030, pour un montant d'environ 470 millions d'euros. Le montant prorogé couvrira le principal, les intérêts PIK accumulés sur la période de financement précédente ainsi que l'ensemble des frais de transaction. Les taux d'intérêt combinés s'établissent à EURIBOR + 560 points de base, soit un niveau plus favorable que celui des instruments de dette arrivant à échéance, et plus compétitif que les conditions examinées avec de nouveaux prêteurs potentiels.

Le Groupe a également reçu des *term sheets* engageants pour la prorogation sur quatre ans de la ligne de financement sur actifs (*asset-based lending facility*) auprès de Wells Fargo.

Le Conseil d'administration a approuvé ces *term sheets* et le Groupe s'attend à finaliser les contrats *long-form* dans un délai de 45 à 60 jours.

Plan d'actions et hypothèses de financement pour 2026 et au-delà

Le financement des activités du Groupe sur la période de 12 mois suivant la date d'autorisation des états financiers repose sur les hypothèses suivantes :

- La finalisation, la signature et la mise en œuvre du nouvel instrument de financement,
- La prorogation pour une durée supplémentaire de quatre ans de la ligne Wells Fargo de financement sur actifs pour un montant nominal de 125 millions de dollars,
- Le maintien de conditions commerciales favorables et de modalités de paiement négociées par Vantiva avec ses principaux fournisseurs et clients,
- La réalisation des objectifs commerciaux 2026 ainsi que des objectifs d'EBITDA ajusté et de Free Cash Flow,
- La poursuite de l'utilisation, à plein potentiel, des dispositifs existants d'affacturage et d'affacturage inversé,
- Des impacts financiers limités liés au contexte géopolitique actuel.

Par ailleurs, le Groupe doit continuer de respecter les covenants financiers et engagements prévus dans les contrats de financement. Le Groupe conserve également la capacité, le cas échéant, de mobiliser des sources de financement complémentaires, telles que des capacités additionnelles d'affacturage, qui ne sont pas intégrées dans le plan de trésorerie actuel.

Les plans d'action et le caractère raisonnable de ces hypothèses ont été examinés par le Conseil d'administration le 23 avril 2026, lequel a approuvé le budget et sa mise à jour ainsi que les prévisions de trésorerie.

Le Conseil d'administration a évalué la capacité du Groupe à poursuivre son activité sur une période d'au moins 12 mois à compter de la date d'autorisation des présents états financiers consolidés et, sur cette base, a arrêté les comptes selon l'hypothèse de continuité d'exploitation. Au regard du plan d'action et des hypothèses de financement décrits ci-dessus, le Conseil n'identifie pas d'incertitude significative susceptible de remettre en cause la capacité du Groupe à poursuivre son activité.

1.2.2 Transition IFRS et nouvelles normes

1.2.2.1 Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2025

Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1^{er} janvier 2025

| Nouvelles normes, amendements et interprétations | Principales dispositions |
|--|---|
| Amendement IAS 21, Effet des variations des cours des monnaies étrangères - Absence de convertibilité | Ces amendements apportent des clarifications sur la définition de la convertibilité et l'absence de convertibilité ainsi que des précisions sur la façon dont une entité détermine le cours de change au comptant en l'absence de convertibilité d'une monnaie. |

Aucun impact significatif n'a été identifié résultant de l'application des normes ci-dessus.

Aucune norme n'a été appliquée par anticipation.

1.2.2.2 Principales normes, modifications et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliquées par anticipation par Vantiva

Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont publiées, mais pas encore en vigueur, à la date de publication des états financiers du Groupe sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

| Nouvelles normes, amendements et interprétations | Date d'application | Principales dispositions |
|--|---|---|
| Classement et évaluation des instruments financiers (Amendement IFRS 9 /IFRS 7) | 1 ^{er} janvier 2026 (non adopté par l'UE) | Clarification de l'application du « own use » et autorisation nouvelle de la comptabilité de couverture dans certains cas |
| Améliorations annuelles des normes comptables IFRS – Volume 11 (Amendements à IFRS 1, IFRS 7 et ses orientations, IFRS 9, IFRS 10, IAS 7) | 1 ^{er} janvier 2026 (non adopté par l'UE) | Amendements mineurs et clarifications apportés à plusieurs normes : <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 1 : alignement sur la comptabilité de couverture pour les primo-adoptants - IFRS 7 : clarification des informations à fournir sur la décomptabilisation et sur la différence entre juste valeur et prix de transaction ; mise à jour des indications d'application - IFRS 9 : précision sur la décomptabilisation des passifs de loyers et définition du prix de transaction - IFRS 10 : clarification des critères pour déterminer un « agent de facto » - IAS 7 : précision rédactionnelle concernant la méthode du coût |
| Nouvelle norme IFRS 18, Présentation et Information à fournir dans les états financiers | 1 ^{er} janvier 2027 (adopté par l'UE, le 13 février 2026) | Cette nouvelle norme vise à améliorer la comparabilité, la qualité et la transparence de l'information financière : <ul style="list-style-type: none"> -introduction de catégories et nouveaux sous-totaux obligatoires dans l'état de la performance financière Exigence d'informations à fournir en annexe liées aux mesures de la performance définies par le management |

-définition de nouveaux principes de regroupement (agrégation et désagrégation) de l'information

Nouvelle norme IFRS 19, Filiales n'ayant pas d'obligation d'information publique

1^{er} janvier 2027
(non adopté par l'UE)

Cette nouvelle norme permet aux filiales de ne conserver qu'un seul ensemble de documents comptables, ce qui répond aux besoins de leur société mère et des utilisateurs de leurs états financiers, et permet de réduire les obligations d'information.

1.2.3 Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers consolidés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées :

- Les actifs non-financiers sont initialement reconnus à leur coût d'acquisition ou de construction incluant les coûts directement attribuables à la livraison et à la mise en service de l'actif tel que prévu par la direction du Groupe. Les actifs à long-terme sont ensuite évalués au coût amorti : le coût historique diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur (voir note 4).
- Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur ou au coût amorti (voir note 8.4).

La préparation des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses peuvent contenir un certain degré d'incertitude.

La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et pertinentes. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés les plus raisonnables et pertinents pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs et des produits et charges.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés :

- Principe de continuité d'exploitation, malgré la variabilité potentielle du calendrier des ventes, notamment au regard des prévisions de flux de trésorerie revues par le Conseil d'administration du 23 avril 2026 pour les 12 mois à venir ;
- Détermination du résultat de cession l'activité Solution Logistiques (SCS) (voir note 2.2.1) ;
- Perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (voir notes 4.5) ;
- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir notes 4.2 et 4.3) ;
- Détermination du terme des loyers pour l'estimation des droits d'utilisation, et des montants récupérables pour les droits d'utilisation testés individuellement (voir note 4.4) ;
- Présentation des autres produits (charges) (voir note 3.3) ;
- Détermination de la valeur nette de réalisation des stocks (voir note 5.1) ;
- Détermination des redevances à payer (voir note 5.1).
- Détermination des provisions pour pertes sur créances commerciales (voir note 5.1) ;

- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (voir note 6) ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'actualisation des provisions pour retraite et avantages assimilés et application de la limitation des actifs de couverture sur les plans excédentaires (voir note 9.2) ;
- Estimation des risques et litiges (voir note 10) ;

1.2.4 Prise en compte des risques relatifs au changement climatique

En 2025, le travail réalisé par Vantiva sur l'évaluation de la double matérialité a confirmé que le changement climatique continue d'être un enjeu matériel pour le Groupe. L'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux risques physiques et de transition liée au changement climatique devraient gagner en importance au fil du temps.

Chez Vantiva, les impacts du changement climatique proviennent principalement des processus de production, de la chaîne d'approvisionnement et, en fin de compte, de l'utilisation des produits Vantiva par les consommateurs.

Le non-respect des réglementations dans ce domaine et l'incapacité à répondre aux attentes de l'entreprise et aux objectifs fixés de réduction ou d'élimination des émissions de carbone à court, moyen et long terme pourraient entraîner des conséquences financières, mais aussi nuire à la réputation du Groupe et à sa capacité à soutenir ses clients dans leurs propres plans de transition et de décarbonation.

Vantiva estime que le Groupe encourrait des coûts supplémentaires raisonnables à court terme pour faire face à ses impacts liés à l'atténuation du changement climatique, principalement par le biais d'accords d'achat d'énergie à faible émission de carbone. Des coûts supplémentaires significatifs ne sont attendus qu'à long terme, lorsque la réduction des émissions de carbone deviendra nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro émission nette désormais fixé pour 2040.

Vantiva considère que ses activités ne sont pas intrinsèquement liées à des émissions de gaz à effet de serre. Selon la directive CSRD (réf. Glossaire de l'annexe II de la CSRD), les produits de Vantiva sont responsables des émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation des produits.

La durée de vie des produits est actuellement de quatre à cinq ans et pourrait s'étendre à neuf ans à moyen terme. À ce jour, aucun obstacle connu ne pourrait empêcher Vantiva d'atteindre ses objectifs en matière de changement climatique. Par conséquent, bien que Vantiva continue à surveiller et à divulguer sa consommation d'énergie et ses émissions, notre priorité reste l'atténuation du changement climatique.

Concernant le risque d'adaptation, Vantiva est peu exposée aux risques physiques liés au changement climatique pour ses propres installations, mais ce risque existe au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Le Groupe fonctionne principalement comme une organisation d'approvisionnement de type business-to-business et sous-traite toutes les activités de fabrication de ses produits.

Il y a moins de 10 sites de production externalisés exploités par des partenaires de fabrication clés, et spécifiquement liés à certains composants et à la fabrication externalisée. L'intensification de la fréquence et de la gravité des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les tempêtes/ouragans, les précipitations extrêmes, inondations, élévation du niveau de la mer et les canicules/vagues de chaleur, peut perturber la chaîne d'approvisionnement mondiale de Vantiva. De telles perturbations peuvent retarder la fabrication et la livraison des produits Vantiva, entraînant des opportunités de revenus manquées et des relations clients tendues. De plus, les pénuries de matières premières peuvent entraîner une hausse des prix, impactant les marges bénéficiaires.

Le principal risque d'adaptation concerne les risques liés à la transition, lorsque nos clients (et les utilisateurs finaux de nos produits) accordent de plus en plus d'importance à la durabilité dans leurs décisions d'achat. La demande croissante de produits CPE respectueux de l'environnement et économes en énergie, conçus dans une perspective environnementale (reconception des appareils, incorporation de composants à faible consommation d'énergie ou utilisation de blocs d'alimentations à faible consommation), se fait de plus en plus sentir.

Ne pas répondre à cette évolution de la demande et du comportement des consommateurs expose Vantiva à un risque de perte de clients au profit de concurrents proposant des alternatives plus durables. Par ailleurs, les gouvernements du monde entier adoptent de plus en plus de réglementations environnementales strictes visant à réduire les émissions de carbone et à promouvoir l'efficacité énergétique. Ces réglementations peuvent augmenter les coûts opérationnels, nécessiter des investissements en R&D pour répondre aux exigences de conformité, et potentiellement entraîner des amendes ou des dommages à la réputation si elles ne sont pas correctement gérées.

1.2.5 Conversion des transactions en devises

Conversion des états financiers exprimés en devises

Les états financiers de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change de clôture ;
- Les produits et les charges sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement dans les autres éléments du Résultat Global.

Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat consolidé en produit ou perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date de transaction.

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité d'euro convertie en devise étrangère) :

| | Taux de clôture | | Taux moyen | |
|-------------------------|-----------------|---------|------------|---------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| Dollar Américain (USD) | 1,1750 | 1,0389 | 1,1243 | 1,0826 |
| Dollar Australien (AUD) | 1,7581 | 1,6772 | 1,7484 | 1,6424 |
| Roupie Indienne (INR) | 105,5965 | 88,9335 | 98,0741 | 90,6243 |
| Peso Mexicain (MXN) | 21,1180 | 21,5504 | 21,6240 | 19,9141 |

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode crée des distorsions matérielles.

2. Périmètre de consolidation

2.1 Périmètre et méthode de consolidation

Filiales

Toutes sociétés qui sont contrôlées par le Groupe (y compris les entités ad hoc), c'est-à-dire dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de décider des politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir les bénéfices des activités, sont des filiales du Groupe et sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société (sont pris en compte les droits de votes existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables ou convertibles) et qu'il n'y a aucun autre actionnaire qui détient un droit significatif lui permettant d'exercer un veto ou de bloquer les décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle prises par le Groupe. Les entités ad hoc qui satisfont les critères énoncés par IFRS10 sont également consolidés par intégration globale, quelle que soit leur forme juridique, quand bien même le Groupe ne détient aucun titre dans ces entités.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelle et financière de l'entreprise sans détenir ni le contrôle exclusif, ni le contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11. L'écart d'acquisition lié à ces sociétés est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Co-Entreprises

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel le Groupe et d'autres partenaires s'entendent pour mener une activité économique dans le cadre d'un contrôle conjoint. Les participations dans de telles sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11.

Les comptes consolidés de Vantiva, établis aux 31 décembre 2025 et 2024 regroupent les comptes des sociétés contrôlées exclusivement ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Leur répartition géographique est présentée ci-dessous et les principales entités sont listées en note 15.

| Nombre de sociétés au 31 décembre 2025 | FRANCE | EUROPE (hors France) | USA | AUTRES AMERIQUES | ASIE & OCEANIE | AFRIQUE | TOTAL |
|---|----------|-------------------------|----------|---------------------|----------------|----------|-----------|
| Société mère et filiales consolidées | 7 | 28 | 4 | 3 | 15 | 1 | 58 |
| Sociétés mises en équivalence | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| TOTAL | 7 | 28 | 4 | 3 | 16 | 1 | 59 |

| Nombre de sociétés au 31 décembre 2024 | FRANCE | EUROPE (hors France) | USA | AUTRES AMERIQUES | ASIE & OCEANIE | AFRIQUE | TOTAL |
|---|-----------|-------------------------|-----------|---------------------|----------------|----------|-----------|
| Société mère et filiales consolidées | 11 | 31 | 14 | 13 | 21 | 1 | 91 |
| Sociétés mises en équivalence | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 |
| TOTAL | 11 | 31 | 15 | 13 | 22 | 1 | 93 |

2.2 Changements dans le périmètre de consolidation en 2025

2.2.1 Cession de l'activité « SCS »

Le 19 décembre 2024, Vantiva a annoncé son intention de vendre sa division Solutions Logistiques (SCS) à un fonds géré par la société de capital-investissement Variant Equity. La division SCS qui était classée en actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2024 a été cédée le 31 mars 2025.

Le résultat de cession de cette opération, tenant compte des ajustements de prix, a été comptabilisé en résultat des activités arrêtées ou destinées à être cédées pour un montant de (228) millions d'euros (voir note 12).

Conformément à l'accord de cession signé avec l'acquéreur, certaines obligations et droits sont toutefois restés à la charge ou au bénéfice du Groupe postérieurement à la date effective de cession, notamment :

- Le maintien à la charge du Groupe de certains risques et passifs éventuels identifiés à la date de cession ;
- D'autres obligations à court terme.

Ces éléments ont été comptabilisés dans les autres actifs et passifs du Groupe des activités abandonnées selon leur nature. Ils font l'objet d'un suivi post-cession distinct jusqu'à extinction des droits et obligations associés.

Selon les dispositions des paragraphes 48 de la norme IAS 21 et B98(c) de la norme IFRS 10, la cession a entraîné le reclassement intégral dans le résultat net de la période des écarts de conversion cumulés précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global. Ce reclassement a été comptabilisé dans le résultat de cession présenté en résultat des activités arrêtées ou destinées à être cédées pour un montant de (201) millions d'euros.

Ci-dessous le détail des principales composantes du résultat de cession :

En million d'euros

| | |
|---|--------------|
| Contrepartie Reçue | (12) |
| Passifs retenus chez Vantiva | (4) |
| Autres obligations à court terme | 7 |
| Prix de cession | (9) |
| Actif cédé | 148 |
| Passif cédé | (129) |
| Actif Net cédé | 19 |
| Resultat de cession avant recyclage des écarts de conversion | (27) |
| Recyclage des écarts de conversion | (201) |
| Resultat de cession après recyclage des écarts de conversion | (228) |

2.2.2 Arrêt de l'activité Internet des Objets (IOT)

L'activité « Internet des Objets » (IOT) a été arrêtée au cours du second semestre 2025, conformément à la norme IFRS 5 cette activité est désormais présentée comme une activité abandonnée ou destinée à être cédée.

2.3 Titres des sociétés mises en équivalence et participations dans les co-entreprises

Au 31 décembre 2025, le Groupe détient 0,2 millions d'euros (0,3 millions d'euros au 31 décembre 2024) d'investissement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou des coentreprises.

Les autres investissements sont des sociétés non-cotées ; par conséquent, aucun prix de marché n'est disponible pour leurs actions. Aucune de ces entreprises associées ou coentreprise n'est individuellement significative pour le groupe.

Transactions avec les sociétés Mises en Equivalence

Les états financiers consolidés comprennent des transactions effectuées par le groupe avec des entreprises associées et des coentreprises. Ces transactions sont effectuées dans des conditions normales de marché et dans le cas du TSA selon un principe ni gains ni pertes.

3. Information par segment et par zone géographique

Le comité exécutif du groupe prend ses décisions opérationnelles et évalue les performances sur la base de plusieurs activités opérationnelles dont la principale sont les équipements terminaux d'abonné (CPE), anciennement dénommée Maison Connectée, ainsi que des activités de diversification. Sur la base des seuils quantitatifs et des critères de regroupement prévus par la norme IFRS 8, un seul segment reportable est présenté : le segment d'équipements terminaux d'abonné (CPE).

Postérieurement à la clôture une réorganisation est intervenue, certaines des activités de diversifications sont de nouveau rattachées à CPE et ne sont plus suivies distinctement.

Compte tenu la prépondérance de l'activité CPE sur l'ensemble des activités du groupe, l'ensemble des segments opérationnels ainsi que les fonctions transverses non allouées anciennement regroupées dans le segment « Corporate & Autres » sont agrégés.

Les activités de Licences de Marques, Technicolor Creative Studios, Solutions Logistiques (SCS) et Internet des Objets (IOT) sont présentées dans la ligne des activités abandonnées pour l'exercice 2025. Ces quatre activités ne sont pas incluses dans les informations par segment.

3.1 Information par segment

EQUIPEMENTS TERMINAUX D'ABONNE (CPE)

Le segment CPE offre une gamme complète d'équipements terminaux d'abonné Haut débit et Vidéo aux opérateurs de télévision payante et de réseaux, incluant des modems et des passerelles haut débit, des décodeurs numériques, et des appareils connectés de « l'internet des objets ». Le segment CPE génère ses revenus de la vente de ces biens et des services associés.

Il inclut désormais les fonctions centrales qui comprennent les coûts de la Direction du Groupe, les fonctions transverses, comme les achats, les ressources humaines, l'informatique, la finance, le marketing et la communication, les affaires juridiques et la gestion de l'immobilier, ainsi que tous les autres coûts n'affectant pas directement les secteurs opérationnels du Groupe.

| | CPE | TOTAL Vantiva |
|--|-----------------------------------|---------------|
| | Exercice clos le 31 decembre 2025 | |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | |
| Compte de résultat | | |
| Chiffre d'affaires | 1 736 | 1 736 |
| Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies | (48) | (48) |
| <i>Dont:</i> | | |
| Amortissements des incorporels issus des acquisitions | (13) | (13) |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels | (4) | (4) |
| Coûts de restructuration | (43) | (43) |
| Autres produits (charges) | (63) | (63) |
| EBITA ajusté | 76 | 76 |
| <i>Dont:</i> | | |
| Amortissements et dépréciations | (76) | (76) |
| Autres éléments sans contrepartie de trésorerie | 7 | 7 |
| EBITDA ajusté | 145 | 145 |
| Etat de la situation financière | | |
| Actifs sectoriels | 1 094 | 1 094 |
| Actifs non affectés | | 79 |
| Total actif consolidé | | 1 173 |
| Passifs sectoriels | 1 108 | 1 108 |
| Passifs non affectés | | 549 |
| Total passif consolidé hors capitaux propres | | 1 657 |
| Autres informations | | |
| Investissements nets | (51) | (51) |
| Capitaux mis en œuvre | (128) | (128) |

| | CPE | TOTAL Vantiva * |
|--|-----------------------------------|-----------------|
| (en millions d'euros) | Exercice clos le 31 decembre 2024 | |
| Compte de résultat | | |
| Chiffre d'affaires | 1 865 | 1 865 |
| Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies | (48) | (48) |
| <i>Dont:</i> | | |
| Amortissements des incorporels issus des acquisitions | (19) | (19) |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels | (5) | (5) |
| Coûts de restructuration | (93) | (93) |
| Autres produits (charges) | 23 | 23 |
| EBITA ajusté | 46 | 46 |
| <i>Dont:</i> | | |
| Amortissements et dépréciations | (70) | (70) |
| Autres éléments sans contrepartie de trésorerie | 7 | 7 |
| EBITDA ajusté | 109 | 109 |
| Etat de la situation financière | | |
| Actifs sectoriels | 1 428 | 1 428 |
| Actifs non affectés | | 292 |
| Total actif consolidé | | 1 720 |
| Passifs sectoriels | 1 247 | 1 247 |
| Passifs non affectés | | 712 |
| Total passif consolidé hors capitaux propres | | 1 959 |
| Autres informations | | |
| Investissements nets | (70) | (70) |
| Capitaux mis en œuvre | 7 | 7 |

* En application de la norme IFRS 5 la note information par segment 2024 a été retraitée, l'activité IOT est présentée comme une activité abandonnée

Les commentaires suivants sont applicables pour les deux tableaux ci-dessus :

- 1 La ligne « *'EBITDA ajusté* » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôts et résultat financier, hors autres produits et charges, **«step-up» sur stocks en 2024, amortissements des incorporels issus des acquisitions ; des dotations aux amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties et litiges) ;**
- 2 La ligne « EBITA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net, excluant notamment les autres produits et charges et les dépréciations des éléments de PPA ;
- 3 Les lignes « Total actifs sectoriels » et « Total passifs sectoriels » comprennent tous les actifs et passifs d'exploitation utilisés dans le segment ;
- 4 La ligne « Actifs non affectés » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés à être cédés ;
- 5 La ligne « Passifs non affectés » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;
- 6 La ligne « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- 7 La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

3.2 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés lors du transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui correspondent à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

Lorsque le Groupe ou le client a réalisé une obligation de performance ou un paiement résultant du contrat, un actif ou passif sur contrat est constaté au bilan. Tout droit inconditionnel à paiement est comptabilisé séparément en créance client.

Segment Equipements Terminaux d'Abonné (CPE)

Le segment CPE offre une gamme complète d'équipements terminaux d'abonné et de solutions vidéo à haut débit et développe également des solutions logicielles. Les contrats signés n'ont pas d'obligation de performance multiple et il n'y a pas d'élément variable dans le temps. Les logiciels inclus dans les modems ou les décodeurs numériques sont spécifiques à chaque client et ne sont pas commercialisés séparément. Les revenus sont reconnus à la livraison des biens.

3.2.1 Chiffre d'affaires

En application de l'IFRS15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, le chiffre d'affaires des activités poursuivies se répartit par méthode de reconnaissance des revenus de la façon suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Revenus reconnus à la livraison des biens et services | 1 736 | 1 865 |
| Revenus des activités poursuivies | 1 736 | 1 865 |

Information sur les principaux clients

Les trois principaux clients représentent 45% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2025 (dont 35% pour le premier client) tandis qu'au 31 décembre 2024, ils représentaient 37% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (dont 21% pour le premier client).

Autres informations par zone géographique

| <i>(en millions d'euros)</i> | France | Royaume-Uni | Reste de l'Europe | Etats-Unis | Reste de l'Amérique | Asie- Pacifique | Sud- Afrique | Total |
|------------------------------|--------|-------------|----------------------|------------|------------------------|--------------------|-----------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | | | | | | | | |
| 2025 | 309 | 177 | 0 | 954 | 176 | 108 | 11 | 1 736 |
| 2024 | 247 | 229 | - | 969 | 222 | 163 | 35 | 1 865 |
| Actifs sectoriels | | | | | | | | |
| 2025 | 397 | 56 | 5 | 502 | 87 | 43 | 5 | 1 094 |
| 2024 | 454 | 124 | 38 | 714 | 154 | 79 | 11 | 1 575 |

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la situation géographique de la société qui émet la facture.

Autres informations par produit

| <i>(en millions d'euros)</i> | CPE | | Total |
|------------------------------|------------|-------|--------------|
| | Haut Débit | Vidéo | |
| Chiffre d'affaires | | | |
| 2025 | 1 336 | 400 | 1 736 |
| 2024* | 1 225 | 640 | 1 865 |

* La répartition des revenus de 2024 a été ajustée pour assurer la comparabilité des informations en cohérence avec l'organisation actuelle. Le chiffre d'affaires des segments de diversification est ventilé entre les produits Haut débit et Vidéo.

3.3. Produits et charges d'exploitation

3.3.1 Frais de recherche et développement

(en millions d'euros)

| | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|------------------------------|-------------|
| | 2025 | 2024 |
| Frais de recherche et de développement, bruts | (76) | (113) |
| Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles | 38 | 59 |
| Amortissement et dépréciation des actifs incorporels de développement | (43) | (32) |
| Frais de recherche et de développement, nets des subventions | (81) | (86) |

En 2025, Vantiva a considérablement réduit ses dépenses brutes en R&D en réduisant sa structure de coûts redondante et en supprimant les centres de R&D qui remplissaient les mêmes fonctions. Cette rationalisation de notre présence mondiale, notamment le regroupement de deux centres de développement matériel en Chine et de deux centres de développement logiciel en Inde, a permis au Groupe de rationaliser nos opérations et d'optimiser nos ressources.

3.3.2 Frais commerciaux et administratifs

(en millions d'euros)

| | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|--------------|
| | 2025 | 2024 |
| Frais commerciaux et de marketing | (50) | (79) |
| Frais généraux et administratifs | (59) | (107) |
| Frais commerciaux et de marketing | (109) | (185) |

En 2025, Vantiva a considérablement réduit ses frais commerciaux et administratifs en rationalisant sa structure de coûts. Cette réduction est également attribuable à une diminution marquée des effectifs, qui a permis d'optimiser la structure organisationnelle et de réaliser des économies supplémentaires en matière de coûts de personnel.

3.3.3 Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration s'élèvent à (43) millions d'euros en 2025, contre (93) millions d'euros en 2024. Cette baisse reflète la diminution des coûts liés aux projets de restructuration, dont une partie importante avait été engagée l'année précédente pour adapter la structure du Groupe et capter les synergies liées à l'acquisition de Home Networks. Les coûts actuels correspondent à la poursuite des initiatives déjà entamées.

3.3.4 Autres produits (charges)

Les autres produits sont définis selon la recommandation 2013-03 du CNC relative au format des états financiers consolidés préparés selon les normes comptables internationales et incluent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature exceptionnelle, ne peuvent être considérés comme inhérents aux activités courantes de Vantiva. Il s'agit principalement des gains et des pertes sur les cessions de sociétés consolidées par intégration globale, des coûts engagés ou estimés liés à des litiges importants, ainsi que des éléments liés à l'IFRS 3 révisée et à l'IAS 27 révisée, comme les coûts d'acquisition et les changements dans les compléments de prix liés aux regroupements d'entreprises.

(en millions d'euros)

| | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|-----------|
| | 2025 | 2024 |
| Litiges et autres | (65) | (17) |
| Plus values de cession d'actifs nettes | 2 | 0 |
| Ecart d'acquisition négatif | (0) | 7 |
| Complément de prix (Reprise) | - | 33 |
| Autres produits et charges | (63) | 23 |

En 2025, les autres produits et charges comprenaient une charge de 65 millions d'euros pour des litiges et à d'autres éléments, essentiellement lié au litige Entropic, intégrant la reconnaissance d'une provision pour des obligations à caractère exceptionnel d'un montant total de 79 millions d'euros (89 millions de dollars américains), la valeur actualisée de ces obligations s'élève à 64 millions d'euros (72 millions de dollars américains).

La ligne « Plus-values de cession d'actifs nettes » présente un gain net de 2 millions d'euros, principalement lié aux plus-values de cession d'actifs reconnues lors de la fin anticipée de contrats de location IFRS 16.

En 2024, les autres produits et charges représentent un gain de 23 millions d'euros incluant un écart d'acquisition négatif de 7 millions d'euros relatif aux activités Home Networks, des coûts d'intégration non-courants de 14 millions d'euros liées à cette acquisition et 2 millions d'euros relatives aux coûts de cession de la division SCS. Le complément de prix relatif à l'acquisition des activités Home Networks a été ajusté à hauteur de 33 millions d'euros, en accord avec les dernières projections du plan d'affaires du Groupe. Ces projections ont permis de clarifier l'absence d'obligation de versement de ce complément à CommScope.

3.4 Produits (charges) financiers nets

| | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|-------------|
| | 2025 | 2024 |
| (en millions d'euros) | | |
| Produits d'intérêts | 1 | 2 |
| Charges d'intérêts | (60) | (74) |
| Charges d'intérêts nettes | (59) | (72) |
| Composante financière des charges liées aux plans de retraites | (6) | (6) |
| Gain / (perte) de change | (5) | 2 |
| Autres | (14) | (16) |
| Autres charges financières nettes | (25) | (20) |
| Produits (charges) financiers nets | (84) | (92) |

En 2025, le résultat financier affiche une perte de 84 millions d'euros comprenant :

- Des charges d'intérêts nettes s'élevant à (59) millions d'euros dont (60) millions d'euros d'intérêts liés au coût du refinancement effectué en 2022 et 1 millions d'euros de produit d'intérêts provenant des actifs financiers ;
- Des charges financières liées aux plans de retraites pour (6) millions d'euros ;
- Des gain et pertes de change de (5) millions d'euros :
 - des résultats d'échange sur des prêts pour (6) millions d'euros,
 - d'autres produits financiers divers pour 1 millions d'euros.
- Les autres charges de (14) millions d'euros s'expliquent principalement par :
 - la mise à la juste-valeur de titres de participations non consolidés pour (5) millions d'euros,
 - des frais d'intérêts d'affacturage pour (6) millions d'euros,
 - des frais bancaires et autres services professionnels pour (3) millions d'euros.

4. Ecarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles.

4.1 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- 1. + la juste valeur des éléments transférés au vendeur ;*
- 2. + le montant reconnu pour les participations antérieurement détenues ne donnant pas le contrôle dans la société acquise ;*
- 3. + si le regroupement d'entreprise est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation préexistante du Groupe dans la société acquise ;*
- 4. - le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.*

Pour chaque acquisition, sur option, la part détenue par les participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise est mesurée soit à la juste valeur (donc accroissant d'autant l'écart d'acquisition) soit à la quote-part détenue dans les actifs nets identifiables. Lorsque le contrôle est obtenu, les acquisitions ultérieures de titres ou les cessions sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires.

L'écart d'acquisition est présenté dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisé à son coût diminué des pertes de valeur éventuelles et converti en euros au cours de change en vigueur à la

date de clôture. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais liés à la transaction, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou d'instruments de capitaux propres, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les compléments de prix potentiels sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations postérieures de cette juste valeur impactent le compte de résultat, sauf si le complément de prix est classé en capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) des montants d'écarts d'acquisition les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2025 (voir note 4.5 pour plus de détails sur les tests de dépréciation).

| (en millions d'euros) | CPE | SCS | Total |
|----------------------------|------------|-----------|------------|
| Au 1 janvier 2024 | 442 | 26 | 468 |
| Ecart de conversion | 23 | - | 23 |
| Pertes de valeurs | - | (26) | (26) |
| Au 31 décembre 2024 | 465 | - | 465 |
| Ecart de conversion | (53) | - | (53) |
| Au 31 décembre 2025 | 412 | - | 412 |

La diminution de 53 millions d'euros des goodwill constaté en dollars en 2025 (480 millions de dollars américains au 31 décembre 2025) par rapport au 31 décembre 2024 s'explique intégralement par un écart de conversion négatif sur l'UGT CPE.

Pour rappel, conformément à la norme IFRS 5, la valeur recouvrable estimée sur la base du prix de vente à Variant Equity était inférieure à la valeur comptable au 31 décembre 2024, entraînant la dépréciation totale du goodwill associé de 26 millions d'euros.

4.2 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement, à des marques, à des droits d'utilisation de brevets, à des projets de développement immobilisés et à des relations contractuelles avec les clients.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour les montants significatifs, Vantiva s'appuie sur des évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les immobilisations générées en interne à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat majoré de tous les coûts associés et directement attribuables à l'acquisition et à la mise en service de l'immobilisation. Tous les autres coûts, y compris ceux encourus pour générer certains actifs en interne comme les marques, les listes de clients et autres éléments similaires, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité et sont dépréciées en cas de perte de valeur identifiée. Selon la nature et l'utilisation des immobilisations incorporelles, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé dans l'un des postes suivants : « Coût de l'activité », « Frais commerciaux et administratifs », « Autres produits (charges) » ou « Frais de recherche et développement ».

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais sont rattachés à une UGT et soumis à un test de dépréciation annuellement (voir note 4.5).

Principe comptable sujet à estimations et jugements

Concernant les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

Concernant les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. (voir note 4.5 pour les principes comptables de la perte de valeur sur ces actifs).

4.2.1 Relations contractuelles avec les clients, Brevets et Autres immobilisations incorporelles

Relations contractuelles avec les clients

Les relations contractuelles avec les clients qui sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité attendue des relations qui varie entre 5 et 20 ans et qui prend en compte les renouvellements probables des contrats long terme avec les clients qui ont généralement une durée comprise entre 1 et 5 ans. La méthode d'évaluation initiale est généralement celle des surprofits attendus basés sur les flux de trésorerie futurs actualisés correspondants au portefeuille de clientèle à la date d'acquisition. Celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation dans le cas où le management identifie une indication de perte de valeur de ces actifs.

Brevets et licences de Brevets

Les brevets sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des licences de Brevet dépend de la temporalité des avantages économiques futurs attendus, mesurés en volumes bénéficiant de ces licences. Lorsque ces avantages économiques sont distribués de manière globalement égale ou incertaine sur la durée d'utilité, l'actif est amorti de manière linéaire. En cas de volumes décroissants, l'actif est amorti sur la base des volumes vendus, et le rythme d'amortissement revu à chaque arrêté.

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend principalement les logiciels acquis ou développés en interne et les technologies acquises.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf si le projet auquel ils se rapportent satisfait aux conditions de capitalisation d'IAS 38. Les projets de développement comptabilisés à l'actif sont ceux ayant pour objectif le développement de nouveaux procédés ou l'amélioration notable de procédés existants, qui sont considérés comme techniquement viables et dont il est attendu des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Les projets de développement sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût inclut l'ensemble des coûts directs de personnel (y compris les coûts des avantages postérieurs à l'emploi), des coûts des matériaux ainsi que des coûts des prestations externes nécessaires pour le projet de développement considéré et diminué des crédits d'impôt éventuels. Ils sont amortis sur une durée d'un an à cinq ans à compter de la production commerciale des produits liés, sur la base des unités vendues, ou sur la méthode linéaire.

| <i>(en millions d'euros)</i> | Relations clients | Coûts de développement | Brevets & autres immobilisations incorporelles | Total des immobilisations incorporelles |
|--|--------------------------|-------------------------------|---|--|
| Au 1 janvier 2024, net | 7 | 64 | 61 | 133 |
| <i>Brut</i> | 140 | 260 | 463 | 863 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | (133) | (196) | (402) | (731) |
| Ecarts de conversion | 1 | 5 | 3 | 9 |
| Acquisitions des activités poursuivies | - | 59 | 3 | 62 |
| Acquisitions des filiales ⁽¹⁾ | 16 | - | 18 | 34 |
| Amortissements | (7) | (33) | (20) | (59) |
| Pertes de valeurs d'actifs | (3) | (4) | (8) | (15) |
| Au 31 décembre 2024, net | 14 | 93 | 56 | 163 |
| <i>Brut</i> | 18 | 329 | 214 | 561 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | (5) | (236) | (158) | (398) |
| Ecarts de conversion | (1) | (10) | (7) | (18) |
| Acquisitions des activités poursuivies | - | 38 | 7 | 45 |
| Amortissements | (3) | (43) | (14) | (60) |
| Pertes de valeurs d'actifs | - | (6) | (0) | (6) |
| Autres | - | (2) | (3) | (5) |
| Au 31 décembre 2025, net | 10 | 70 | 39 | 119 |
| <i>Brut</i> | 17 | 331 | 189 | 537 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | (7) | (261) | (150) | (418) |

(1) Lié à l'acquisition de Home Networks.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et dépréciations éventuelles. L'amortissement est calculé essentiellement selon la méthode linéaire ou dans le cas de volumes décroissants selon la méthode des unités de production sur la durée d'utilité de l'actif, qui est comprise entre 20 et 40 ans pour les constructions et entre 1 et 12 ans pour les installations techniques, matériels et outillages. Pour certaines immobilisations complexes, chaque composant significatif possédant une durée d'utilité ou un mode d'amortissement spécifique est comptabilisé de manière individuelle, amorti sur sa durée d'utilisation propre et fait l'objet d'un suivi spécifique pour les dépenses ultérieures qui lui sont liées.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

| (en millions d'euros) | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | TOTAL |
|---|----------|---------------|---|------------------------------------|-----------|
| Au 1 janvier 2024, net | 3 | 10 | 42 | 35 | 90 |
| <i>Brut</i> | 3 | 54 | 711 | 125 | 894 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | - | (45) | (669) | (90) | (803) |
| Ecarts de conversion | - | (0) | 1 | 1 | 2 |
| Acquisitions des activités poursuivies | - | - | 1 | 19 | 20 |
| Transfert en activités destinées à être cédées ⁽²⁾ | (2) | 0 | (0) | (10) | (12) |
| Acquisitions de filiales ⁽³⁾ | - | - | 7 | 3 | 10 |
| Cessions | (1) | (7) | - | - | (8) |
| Amortissements | - | - | (22) | (7) | (29) |
| Pertes de valeurs | - | (2) | (25) | (13) | (40) |
| Autres variations ⁽¹⁾ | - | - | 14 | (14) | (0) |
| Au 31 décembre 2024, net | - | 0 | 19 | 14 | 33 |
| <i>Brut</i> | - | 2 | 90 | 38 | 130 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | - | (2) | (71) | (24) | (98) |
| Ecarts de conversion | - | 0 | (2) | (1) | (3) |
| Acquisitions des activités poursuivies | - | 0 | 2 | 9 | 11 |
| Amortissements | - | (0) | (15) | (3) | (18) |
| Autres variations ⁽¹⁾ | - | 0 | 8 | (11) | (3) |
| Au 31 décembre 2025, net | - | 0 | 12 | 8 | 20 |
| <i>Brut</i> | - | 2 | 114 | 32 | 148 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | - | (2) | (102) | (24) | (128) |

⁽¹⁾ Correspond au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages.

⁽²⁾ Correspond au transfert d'immobilisations corporelles de SCS en activités destinées à être cédées.

⁽³⁾ Correspond aux immobilisations corporelles de l'activité Home Networks acquise.

4.4 Droits d'utilisation

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 au 1 janvier 2019. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique, obligeant le preneur à comptabiliser les actifs et les passifs pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat de location est inférieure ou égale à 12 mois ou si l'actif sous-jacent a une faible valeur. La valeur initiale des droits d'utilisation à l'actif est égale à la somme de la valeur actuelle des loyers sur la période de location et des frais directs encourus lors de la conclusion ou de la modification du contrat de location. Le Groupe amortit ses droits d'utilisation à l'actif selon la méthode linéaire, à partir du moment où l'actif droit d'utilisation est prêt à être utilisé jusqu'à la fin du bail.

L'analyse de la période de location, principalement pour les immeubles, prend en compte la durée du contrat non résiliable, la durée du contrat résiliable et les options d'extension, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ces options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain en appréciant les informations suivantes :

- La durée d'amortissement des aménagements ;
- L'évolution des loyers par rapport aux prix du marché ;
- Visibilité sur l'activité commerciale de chaque site.

| (en millions d'euros) | Immobilier | Autres | Total Droits d'utilisation |
|--|------------|----------|----------------------------|
| Au 1 janvier 2024, net | 45 | 6 | 51 |
| Nouveaux contrats des activités poursuivies | 6 | - | 6 |
| Modification de contrat ⁽²⁾ | (16) | 2 | (14) |
| Acquisitions de filiales ⁽³⁾ | 7 | - | 7 |
| Amortissement | (21) | (4) | (24) |
| Pertes de valeurs d'actifs | (8) | (1) | (10) |
| Autres | 1 | - | 1 |
| Au 31 décembre 2024, net | 15 | 4 | 19 |
| Nouveaux contrats des activités poursuivies ⁽¹⁾ | 3 | - | 3 |
| Modification de contrat ⁽²⁾ | - | (2) | (2) |
| Amortissement | (5) | (1) | (6) |
| Pertes de valeurs d'actifs ⁽⁴⁾ | (4) | - | (4) |
| Autres | (1) | - | (1) |
| Au 31 décembre 2025, net | 8 | 1 | 9 |

- (1) Lié principalement au renouvellement des contrats de location en Belgique et en Corée, ainsi qu'aux nouveaux contrats de location à Bangalore (Inde), à Lisbonne (Portugal), en Pennsylvanie et en Géorgie (États-Unis).
- (2) Réévaluation des droits d'utilisation du fait de changement dans les termes contractuels.
- (3) Nouveaux contrats Home Network.
- (4) Dépréciation des espaces non occupés des baux de Shenzhen, Rennes, Paris, et Séoul.

Au 31 décembre 2025, les actifs loués comprennent principalement des bureaux et autres baux immobiliers (94%) et autres (6%). Au 31 décembre 2024, les actifs loués comprenaient principalement des bureaux et autres baux immobiliers (79%) et autres (21%).

Le total des sorties de trésorerie sur les contrats de location (hors coûts de location annuels sur les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur) s'est élevé à 9 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Une analyse de l'échéance du passif de location est présentée à la note 8.5.5.

4.5 Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, mis à jour à fin décembre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ces actifs peuvent générer des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par les autres groupes d'actifs. Les écarts d'acquisition sont alloués à un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant plusieurs groupes d'actifs qui bénéficieront des synergies attendues de ces acquisitions. Le Groupe a identifié deux UGT correspondant aux segments opérationnels du Groupe.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie et les droits d'utilisation font l'objet de tests de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs, une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la marge par rapport à l'exercice précédent et par rapport au budget ou une baisse de la part de marché du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché pour l'actif (ou pour l'UGT) ou en utilisant une méthode basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés, établis dans la perspective d'une valeur de marché, qui inclut les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par des restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif, mais qui exclut les synergies attendues avec d'autres UGT du Groupe.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des estimations des flux futurs de trésorerie avant impôt actualisés, générés par l'actif incluant une valeur terminale le cas échéant. Ces flux sont issus des budgets les plus récents approuvés par le Conseil d'administration du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les « Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants » des activités poursuivies ou le cas échéant en résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ou en coûts de restructuration. Conformément à IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (i) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (ii) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux immobilisations testées, la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de redevances pour les marques.

En complément du test annuel de dépréciation, Vantiva revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction considère que les hypothèses mises à jour utilisées pour déterminer la croissance du chiffre d'affaires, les valeurs terminales et les taux de redevances sont raisonnables et en ligne avec les informations de marché mises à jour disponibles pour chaque UGT.

| <i>(en millions d'euros)</i> | CPE | SCS | Total |
|--|-------------|-------------|-------------|
| 2025 | | | |
| Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles | (6) | - | (6) |
| Pertes de valeur sur droits d'utilisation | (4) | 0 | (4) |
| Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants | (10) | 0 | (10) |
| Reprise de perte de valeur sur droits d'utilisation | - | - | 0 |
| Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants | (10) | 0 | (10) |
| 2024 | | | |
| Pertes de valeur sur écarts d'acquisition | - | (27) | (27) |
| Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles | (4) | (11) | (15) |
| Pertes de valeur sur immobilisations corporelles | (1) | (39) | (40) |
| Pertes de valeur sur droits d'utilisation | (5) | (4) | (10) |
| Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants | (10) | (81) | (91) |
| Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles | - | - | - |
| Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants | (10) | (81) | (91) |

4.5.1 Principales hypothèses au 31 décembre 2025

Dans le cadre du test de dépréciation annuel et conformément à l'IAS 36, le Groupe a utilisé les hypothèses suivantes pour déterminer la valeur recouvrable de sa principale unité génératrice de trésorerie CPE:

| | CPE |
|---|--------------|
| Méthode utilisée pour déterminer la valeur recouvrable | Juste valeur |
| Description des hypothèses clés | |
| Période de projection des flux futurs de trésorerie | 5 années |
| Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de projection : | |
| - Au 31 décembre 2025 | 2,0% |
| - Au 31 décembre 2024 | 0,0% |
| Taux d'actualisation après impôt utilisé : | |
| - Au 31 décembre 2025 | 12,0% |
| - Au 31 décembre 2024 | 13,2% |

4.5.2 Sensibilité des pertes de valeur au 31 décembre 2025

Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 79 millions d'euros sans donner lieu à une dépréciation ;

Une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA ajusté à partir de 2025 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 57 millions d'euros sans donner lieu à une dépréciation.

5. Autres informations opérationnelles

5.1 Actifs et dettes d'exploitation

5.1.1 Actifs et dettes d'exploitation non courants

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2025 | 2024 |
|---|-------------|-------------|
| Avances sur contrats clients et remises payées d'avance | - | (0) |
| Autres | 3 | 10 |
| Autres actifs d'exploitation non courants | 3 | 10 |
| Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales | - | (0) |
| Autres | (23) | (12) |
| Autres dettes d'exploitation non courantes | (23) | (12) |

Les autres actifs et passifs d'exploitation non courants au 31 décembre 2025 s'élèvent respectivement à 3 millions d'euros en actifs (contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2024), principalement constitués de créances fiscales, et 23 millions d'euros en passifs, comprenant des obligations certaines résultant de la signature d'accord transactionnel un montant de 22 millions d'euros (contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 9 millions d'euros de charges à payer, essentiellement liés à l'acquisition de l'activité Home Networks).

5.1.2 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matière première, les coûts de personnel et une partie des frais généraux représentatifs des coûts indirects de production, et excluent les frais administratifs. Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré ou la méthode du premier entré - premier sorti, selon la nature du stock concerné. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La direction tient compte de tous les éléments susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des stocks, comme la baisse des projections de ventes, la baisse attendue du prix de vente, les actions spécifiques d'amélioration ou de relance commerciale et l'obsolescence ou la rotation lente.

| (en millions d'euros) | 2025 | 2024 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Matières premières | 32 | 30 |
| En-cours | 0 | 1 |
| Produits finis et marchandises | 175 | 185 |
| Valeur Brute | 207 | 216 |
| Provisions pour dépréciation | (32) | (34) |
| Total Stocks et en-cours | 175 | 182 |

Le niveau des stocks du Groupe reste stable par rapport à 2024, en raison de l'augmentation de la demande au premier trimestre 2026 et de la reprise de provision sur des stocks ayant été vendus au cours de l'exercice.

5.1.3 Créances clients, effets à recevoir et fournisseurs et effets à payer

Les créances clients font partie des actifs financiers courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Cette valeur est en général la valeur nominale car l'effet de l'actualisation entre la date de reconnaissance de l'instrument et sa réalisation est le plus souvent non significative.

En application de la norme IFRS 9, les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées sur la base des pertes attendues. Le Groupe a choisi la méthode simplifiée qui permet la reconnaissance des provisions sur la base des pertes attendues à maturité à chaque période de reporting.

Les pertes attendues sont déterminées à partir de la date de comptabilisation initiale de la créance de la façon suivante :

- application aux créances clients regroupées par ensemble homogène dans chaque division d'une matrice de dépréciation déterminée sur la base d'une analyse des pertes historiques du groupe.

-analyse spécifique du risque de crédit des créances les plus significatives sur la base de leur notation de crédit.

Décomptabilisation des actifs financiers

Une créance est décomptabilisée quand elle est cédée sans recours et lorsqu'il est prouvé que le Groupe a transféré en substance tous les risques et les avantages significatifs liés à la détention de la créance et qu'il n'a plus d'implication continue dans l'actif transféré.

| (en millions d'euros) | 2025 | 2024 |
|---|------------|------------|
| Créances clients et effets à recevoir | 196 | 411 |
| Provisions pour dépréciation | (19) | (10) |
| Total clients et effets à recevoir | 177 | 401 |

Au 31 décembre 2025, les créances clients s'élèvent à 177 millions d'euros, contre 401 millions d'euros en 2024. Cette baisse reflète la normalisation des en-cours, l'exercice précédent ayant été marqué par l'intégration de l'activité Home Networks et de créances significatives.

Ventilation des créances clients

| (en millions d'euros) | 2025 | Dont Non Echues | Dont Echues | | | | | | 2024 | |
|---|------------|-----------------|--------------|---------------|----------------|-----------------|---------------|---------------------|----------|---------------------|
| | | | 1 à 30 jours | 30 à 60 jours | 60 à 180 jours | 180 à 360 jours | > à 360 jours | Litiges / Dououreux | | Produits à recevoir |
| Créances clients et effets à recevoir | 196 | 119 | 29 | 13 | 4 | 7 | 1 | 23 | - | 411 |
| Provisions pour dépréciation | (19) | - | (2) | (1) | - | (7) | (1) | (8) | - | (10) |
| Total clients et effets à recevoir | 177 | 119 | 27 | 12 | 4 | 0 | 0 | 15 | - | 401 |

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit sur les créances clients du Groupe correspond à la valeur nette comptable de ces actifs (177 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 401 millions d'euros au 31 décembre 2024).

5.1.4 Autres actifs et dettes d'exploitation courants

Estimation des redevances à payer

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être amené à utiliser certaines technologies protégées par des brevets détenus par des tiers. Dans la majorité des cas, le montant des royalties à payer à ces tiers pour l'utilisation de ces technologies est défini dans un contrat formel de licences. Dans certains cas, et en particulier dans les premières années d'une technologie émergente, quand l'appartenance des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être déterminée de manière certaine, le jugement de la Direction est utilisé pour déterminer la probabilité qu'un tiers réclame ses droits et pour estimer le coût probable de l'utilisation de la technologie dès lors que cette réclamation est probable. Pour réaliser cette évaluation, la Direction prend en compte son expérience passée avec des technologies comparables et/ou avec des détenteurs particuliers de technologies. Les redevances à payer sont présentées au sein des « Autres dettes courantes » et « Autres dettes non courantes » dans le bilan du Groupe.

| (en millions d'euros) | 2025 | 2024 |
|---|--------------|--------------|
| TVA déductible | 55 | 37 |
| Crédit d'impôt recherche et subventions | 3 | 3 |
| Charges constatées d'avance | 10 | 10 |
| Autres | 96 | 101 |
| Autres actifs d'exploitation courants | 164 | 151 |
| Impôts à payer | (41) | (32) |
| Redevances – courantes | (40) | (59) |
| Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales | (6) | (4) |
| Autres | (142) | (167) |
| Autres dettes d'exploitation courantes | (229) | (262) |

Les autres actifs d'exploitation courants sont principalement composés de créances non commerciales sur des composants clés (80 millions d'euros) et d'autres créances (16 millions d'euros), ainsi que les autres dettes d'exploitation courantes, constitués majoritairement de dettes non commerciales liées à des composants (111 millions d'euros) et de risques commerciaux à court terme (26 millions d'euros), concernent surtout les activités d'approvisionnement de la division CPE.

6. Impôt

6.1 Impôt dans le compte de résultat

6.1.1 Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats comprend l'impôt courant et différé. L'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été précédemment comptabilisés dans l'état du résultat global ou en capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent. Par ailleurs IAS 12 ne précise pas si les économies d'impôts provenant des pertes reportables doivent se rapporter à la société ayant généré les pertes ou à la société qui les utilisera. Le Groupe a comptabilisé les économies d'impôts futures provenant des pertes reportables des activités abandonnées dans le résultat des opérations poursuivies, dans la mesure où ces reports déficitaires seront utilisés grâce aux bénéfices taxables futurs des activités poursuivies.

En application de l'IFRIC 23 Incertitudes relatives aux traitements fiscaux, l'impôt inclut désormais les positions fiscales incertaines comptabilisées précédemment en Autres Provisions.

| (en millions d'euros) | 2025 | 2024 |
|---|-------------|-------------|
| Impôt courant | | |
| France | 0 | (0) |
| Etranger | (12) | (14) |
| Total impôt courant | (12) | (14) |
| Impôt différé | | |
| France | 0 | 0 |
| Etranger | (2) | (2) |
| Total impôt différé | (2) | (2) |
| Total charge d'impôt des activités poursuivies | (14) | (16) |

En 2025, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en Australie, en Inde, au Brésil, en Italie, en Chine, au Canada et aux États-Unis.

En 2024, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en Inde, en Italie, au Mexique, en Pologne et aux États-Unis.

En application d'IFRIC 23 les positions fiscales incertaines comptabilisées en charge d'impôt courant en Inde et au Brésil s'élèvent à 1,2 million d'euros en 2025.

Se reporter à la note 6.2.1 pour plus de détails sur la variation des impôts différés.

6.1.2 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

Le tableau suivant illustre la réconciliation entre la charge d'impôt théorique (obtenue en appliquant le taux français d'impôt sur les sociétés de 25,83%) et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement sont décrits ci-dessous :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2025 | Publié 2024 |
|--|--------------|----------------|
| Résultat net consolidé des activités poursuivies | (145) | (161) |
| Résultat lié aux sociétés mises en équivalence | - | (1) |
| Impôt sur les résultats | (14) | (16) |
| Résultat des activités poursuivies avant impôts | (131) | (145) |
| | 25,83% | 25,83% |
| Produit d'impôt théorique | 34 | 37 |
| Variation des impôts différés actifs non reconnus ⁽¹⁾ | (20) | (45) |
| Effet des différences permanentes | 14 | (15) |
| Effet des différents taux d'impôt appliqués | (0) | 1 |
| Effet des ajustements de l'année précédente ⁽²⁾ | (6) | (16) |
| Autres différences ⁽³⁾ | (36) | 23 |
| Charge d'impôt des activités poursuivies | (14) | (16) |

(1) En 2025 et 2024, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes de l'année.

(2) En 2025 et 2024, les ajustements de l'année précédente étaient principalement dus à des changements d'options de déclaration qui n'ont eu d'incidence que sur les actifs d'impôts différés.

(3) En 2025 principalement lié à des éléments non imposables, comprenant notamment la neutralisation fiscale de cessions de titres intragroupe, ainsi que des reprises d'impôts différés relatives aux effets de change sur un prêt brésilien, comptabilisés en autres éléments du résultat global (OCI).

Pilier 2 - Réforme fiscale internationale

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15 %, est entrée en application en France à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Groupe a réalisé un calcul en vue de ses déclarations Pilier 2 (s'appuyant sur le reporting pays par pays, les dispositifs « Safe Harbor » et des calculs détaillés si nécessaires) et n'a identifié aucun passif courant ou différé.

6.2 Situation fiscale dans l'état de la situation financière

Les impôts différés résultent :

- des différences temporelles entre la base imposable des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé du Groupe, et
- des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés reportables.

Le calcul des impôts différés sur l'ensemble des différences temporelles est réalisé par entité (ou groupe d'entités) fiscale en utilisant la méthode du « report variable ».

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf :

- si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence ne se réalisera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle déductible, dans la mesure où il est probable qu'existe un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou perte fiscale) ; et
- pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée pour prendre en compte le niveau de bénéfice imposable disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale pour des échéances de retournement équivalentes.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par :

1. des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche ; et/ou
2. la perspective de gains exceptionnels ; ou
3. les résultats futurs attendus des contrats long terme.

Le Groupe a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus.

6.2.1 Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs nets

| <i>(en millions d'euros)</i> | Impôts différés actifs | Impôts différés passifs | Total, Impôts différés nets |
|--|---------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Au 31 décembre 2023 | 20 | (3) | 17 |
| Variations impactant le résultat des activités poursuivies | (4) | (7) | (11) |
| Transfert en activités destinées à être cédées | (9) | 0 | (9) |
| Autres mouvements ⁽¹⁾ | 4 | (3) | 1 |
| Au 31 décembre 2024 | 11 | (13) | (2) |
| Variations impactant le résultat des activités poursuivies | (7) | 6 | (1) |
| Autres mouvements ⁽¹⁾ | 3 | 3 | 6 |
| Au 31 décembre 2025 | 7 | (4) | 3 |

(1) Principalement compensation des impôts différés actifs et passifs d'échéance identique par entité fiscale, l'impact fiscal sur les autres éléments du résultat global ainsi que les variations de change.

Au 31 décembre 2025, les actifs nets d'impôts différés de 3 millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de divers différences temporaires en Inde, en Royaume-Uni, au Japon, en Australie, en France et aux États-Unis.

Au 31 décembre 2024, les passifs nets d'impôts différés de (2) millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de divers différences temporaires au Mexique, en Australie, au Brésil, en Pologne et en Inde.

6.2.2 Analyse des impôts différés nets par nature

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2025 | 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Effet fiscal des reports déficitaires | 1 075 | 1 078 |
| Effet fiscal des différences temporelles liées aux : | | |
| Immobilisations corporelles | 219 | 24 |
| Ecarts d'acquisition | 3 | 3 |
| Immobilisations incorporelles | (68) | (80) |
| Créances clients et autres actifs | 68 | 75 |
| Dettes financières | 197 | 226 |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés | 26 | 33 |
| Provisions et autres passifs | 141 | 149 |
| Total des impôts différés sur différences temporelles | 586 | 430 |
| Impôts différés actifs (passifs), bruts | 1 661 | 1 508 |
| Provision pour dépréciation des impôts différés actifs | (1 658) | (1 510) |
| Impôts différés actifs (passifs), nets | 3 | (2) |

Les reports fiscaux déficitaires dont le Groupe bénéficie dans les pays où il exerce encore une activité s'élèvent à 2,7 milliards d'euros (contre 2,9 milliards d'euros en 2024), la diminution provenant principalement de pertes reportables non récupérables liées à une entité américaine fusionnée en France.

En 2025, ces reports déficitaires proviennent principalement de la France, l'Allemagne et des Etats-Unis.

7. Capitaux propres et résultat par action

Classement en dettes ou en capitaux propres

Les dettes et les instruments de capitaux propres sont classés soit en dettes financières soit en capitaux propres selon la substance de l'arrangement contractuel.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés pour la valeur des ressources perçues, nette des coûts directs d'émission.

Coûts liés aux opérations de capital

Les frais externes directement attribuables à des opérations sur les capitaux propres sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

7.1 Variation du capital

(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)

| | Nombre d'actions | Valeur nominale | Capital social en euros |
|---|--------------------|-----------------|-------------------------|
| Capital social au 31 décembre 2024 | 490 293 903 | 0,01 | 4 902 939 |
| Capital social au 31 Décembre 2025 | 490 293 903 | 0,01 | 4 902 939 |

Aucune variation du capital social n'a été constatée sur l'exercice 2025.

Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détiennent plus de 5% du capital de Vantiva :

- CommScope a déclaré détenir 134 704 669 actions représentant 27,5% du capital social et 27,5% des droits de vote de la société ;
- Briarwood Chase Management LLC a déclaré détenir 101 574 823 actions représentant 20,7% du capital social et 20,7% des droits de vote de la Société ;
- TPG Angelo Gordon a déclaré détenir 79 671 524 actions représentant 16,2% du capital social et 16,2% des droits de vote de la Société ;
- Bpifrance Participations S.A. a déclaré détenir 38 437 497 actions représentant 7,8% du capital social et 7,8% des droits de vote de la Société.

7.2 Autres éléments des capitaux propres

7.2.1 Titres super subordonnés

Le 26 septembre 2005, Vantiva a procédé à une émission de Titres super subordonnés (TSS), à durée indéterminée, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Aucun instrument dérivé n'a été identifié car les clauses prévues et détaillées sont en dehors du champ de la définition d'un dérivé selon IAS 39.

En raison de la durée indéterminée et du caractère subordonné de ces titres, ainsi que de la nature optionnelle du coupon, les titres avaient été enregistrés conformément aux IFRS dans les capitaux propres pour leur valeur nette reçue de 492 millions d'euros (prix d'émission minoré des frais de transaction).

Depuis la restructuration de la dette du Groupe en 2010, les caractéristiques des TSS sont dorénavant les suivantes :

- Ils ne sont remboursables que (i) à l'option de Vantiva dans certains cas contractuellement définis ou (ii) en cas de liquidation de la Société ;
- Ils ne portent plus intérêt, un paiement définitif de 25 millions d'euros ayant été effectué aux porteurs de TSS en remboursement de leurs créances d'intérêts en 2010.

7.2.2 Dividendes et distributions

Au titre des exercices 2024 et 2025, les Assemblées générales tenues respectivement le 19 juin 2024 et lundi 30 juin 2025 n'ont pas voté de versement de dividende.

7.2.3 Participations ne donnant pas le contrôle

En 2025 et 2024, aucune variation des participations ne donnant pas le contrôle n'a eu lieu.

7.3 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en excluant les actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis et que le produit supposé de la conversion de ces instruments a été utilisé pour acquérir des actions du Groupe au cours moyen de marché de la période ou de la période durant laquelle ces instruments étaient en circulation.

Les instruments potentiellement dilutifs comprennent :

- les options émises, si elles sont dilutives ;
- les instruments émis dans le cadre de plans de stock-options mis en place par la Direction du Groupe, dans la mesure où le cours moyen des actions du Groupe est supérieur aux prix d'exercice ajustés de ces instruments.

Résultat dilué par action :

(en millions d'euros, sauf le nombre d'actions en milliers)

Résultat net

Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires

Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession

Numérateur :

Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies

Nombre moyen d'actions ordinaires de base disponibles (en milliers)

Effet dilutif des stock-options, des plans d'actions gratuites et de performance et des Obligations Convertibles

Dénominateur :

Nombre moyen pondéré d'actions dilué (en milliers)*

| Exercice clos le 31 décembre | |
|------------------------------|----------------|
| 2025 | 2024 |
| (393) | (282) |
| - | - |
| 248 | 121 |
| (145) | (161) |
| 490 294 | 490 294 |
| - | - |
| 490 294 | 490 294 |

(*) L'impact dilutif porte seulement sur le résultat net total (avec activités abandonnées)

En application d’IAS 33, le calcul du caractère dilutif a été fait sur la base du résultat des activités poursuivies.

7.4 Relation avec les parties liées

Une partie est liée au Groupe dans les cas suivants :

- *directement ou indirectement par le biais d’un ou de plusieurs intermédiaires, la partie (i) contrôle le Groupe, est contrôlée par lui, ou est soumise à un contrôle commun, (ii) détient dans le Groupe une participation qui lui permet d’exercer une influence notable sur elle ;*
- *la partie est une entreprise associée ;*
- *la partie est une co-entreprise dans laquelle le Groupe est un co-entrepreneur ;*
- *la partie ou l’un de ses administrateurs fait partie du Conseil d’administration ou du Comité Exécutif du Groupe ou est un des membres proches de la famille visée par les situations ci-dessus.*

Du fait de l’opération Home Networks en 2024, CommScope Inc exerce une influence notable sur Vantiva et est donc une partie liée.

En 2025, Vantiva a acheté pour 10 millions d’euros de composants en application d’un accord d’approvisionnement. Selon cet accord, Vantiva doit acheter en priorité auprès de CommScope les composants dont il a besoin et qui sont disponibles chez CommScope. Les montants dus à CommScope à la clôture au titre de cet accord s’élèvent à 0,3 million d’euros.

La rémunération des principaux dirigeants est détaillée en note 9.4.

Vantiva a enregistré une charge d’intérêts due à Angelo, Gordon & Co., L.P à fin décembre 2025 de 29,5 millions d’euros et présente une dette à la clôture de l’exercice 2025 d’un montant de de 147 millions d’euros.

Aucune autre transaction vis-à-vis d’une partie liée n’a été identifiée en 2025.

8. Actifs financiers, passifs financiers et instruments financiers dérivés

8.1 Actifs financiers

8.1.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

1. *La trésorerie correspond aux disponibilités en banque ainsi qu’aux dépôts à vue.*
2. *Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements à court terme, très liquides dont la maturité d’origine n’excède pas trois mois, c’est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.*

| (en millions d’euros) | déc-25 | déc-24 |
|--|-----------|-----------|
| Trésorerie | 12 | 25 |
| Equivalents de trésorerie | 1 | 5 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 13 | 30 |

Au 31 décembre 2025, tout comme au 31 décembre 2024, il n’y a pas de liquidités soumises à restriction.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie s'élèvent à 1,3 million d'euros et correspondent à des dépôts rémunérés. Au 31 décembre 2025, les équivalents de trésorerie étaient investis dans des fonds monétaires.

8.2 Passifs financiers

8.2.1 Dettes financières

8.2.1.1 Principales caractéristiques

La dette financière du Groupe au 31 décembre 2025, avec et sans les dettes de loyer IFRS 16, se décompose comme suit :

| Vantiva Decembre 2025 Dette Nette - avec dettes de loyers opérationnels | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------------|--|----------|-----------------|--------------|--------------|---------------|----------|--|
| (en millions d'euros) | | | | | | | | | |
| Entité | Dettes | Caractéristiques | Devise | Montant Nominal | Montant IFRS | Taux Nominal | Taux Effectif | Echéance | |
| Vantiva | Barclays 1L | Cash: E + 2.5% Margin & PIK ⁽¹⁾ | EUR | 283 | 281 | 10,0% | 11,9% | Sep-26 | |
| Vantiva | AG 2L | Cash: E + 4.00% & PIK ⁽²⁾ | EUR | 147 | 145 | 14,0% | 18,2% | Mar-27 | |
| Vantiva USA Shared Services, Inc. | WF | WF Prime Rate + 2 % Margin ⁽³⁾ | USD | 56 | 56 | 8,1% | 8,1% | Sep-26 | |
| Diverses entités | Dettes de loyers opérationnels | | Diverses | 11 | 11 | 10,6% | 10,6% | | |
| Vantiva | Intérêts courus | | EUR | 1 | 1 | N/A | N/A | | |
| Vantiva | Intérêts capitalisés courus (PIK) | | EUR | 27 | 27 | N/A | N/A | | |
| Dettes Brutes | | | | 525 | 521 | 10,4% | 12,5% | | |
| Trésorerie & Equivalents de trésorerie | | | | 13 | 13 | | | | |
| Dettes Nette | | | | 512 | 508 | | | | |

(1) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + marge de 2,5% et (PIK) intérêts capitalisés de 5,5% portés à 6% à compter de Juin 2026.

(2) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + marge de 6% et (PIK) intérêts capitalisés de 6%.

(3) La ligne ABL Wells Fargo termine à la date la plus proche entre Sept 2026 et 91 jours avant la maturité.

| Vantiva Decembre 2025 Dette Nette - sans dettes de loyers opérationnels | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------------|--|--------|-----------------|--------------|--------------|---------------|----------|--|
| (en millions d'euros) | | | | | | | | | |
| Entité | Dettes | Caractéristiques | Devise | Montant Nominal | Montant IFRS | Taux Nominal | Taux Effectif | Echéance | |
| Vantiva | Barclays 1L | Cash: E + 2.5% Margin & PIK ⁽⁴⁾ | EUR | 283 | 281 | 10,0% | 11,9% | Sep-26 | |
| Vantiva | AG 2L | Cash: E + 4.00% & PIK ⁽⁵⁾ | EUR | 147 | 145 | 14,0% | 18,2% | Mar-27 | |
| Vantiva USA Shared Services, Inc. | WF | WF Prime Rate + 2 % Margin ⁽⁶⁾ | USD | 56 | 56 | 8,1% | 8,1% | Sep-26 | |
| Vantiva | Intérêts courus | | EUR | 1 | 1 | N/A | N/A | | |
| Vantiva | Intérêts capitalisés courus (PIK) | | EUR | 27 | 27 | N/A | N/A | | |
| Dettes Brutes | | | | 514 | 510 | 10,4% | 12,6% | | |
| Trésorerie & Equivalents de trésorerie | | | | 13 | 13 | | | | |
| Dettes Nette | | | | 501 | 497 | | | | |

(4) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + marge de 2,5% et (PIK) intérêts capitalisés de 5,5% portés à 6% à compter de Juin 2026.

(5) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + marge de 6% et (PIK) intérêts capitalisés de 6%.

(6) La ligne ABL Wells Fargo termine à la date la plus proche entre Sept 2026 et 91 jours avant la maturité.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des dettes financières du Groupe, y compris la dette AG 2L, est présenté en dettes courantes, la maturité étant évaluée à moins de 12 mois. En effet, tout nouvel endettement nécessaire et destiné à refinancer la dette Barclays 1L entraînera contractuellement le remboursement immédiat de la dette AG 2L.

Ensemble des garanties financières

Nantissements sur les lignes de crédit

Les gages sur les lignes de crédit n'ont pas été modifiés, Wells Fargo (WF) bénéficiant d'un gage de premier rang sur les actifs américains et les dettes Barclays 1L et AG 2L garantis par les actifs de l'activité CPE (hors États-Unis).

Paiements anticipés obligatoires et volontaires

En cas de défaut ou de changement de contrôle de Vantiva, les créanciers pourront immédiatement exiger le paiement de la totalité ou d'une partie des montants en cours.

100 % du produit net provenant d'une cession non ordinaire doit être utilisé pour rembourser la dette, sous réserve d'un droit de réinvestissement en cas de sinistre et de la possibilité de conserver jusqu'à 10 millions d'euros du produit en espèces.

Le contrat de crédit définit un excédent de flux de trésorerie comme une génération de trésorerie excédant les besoins des opérations courantes.

Tout excédent de flux de trésorerie déclencherait un remboursement partiel obligatoire à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2023, selon le test ci-dessous:

- pour 50 % si le ratio d'endettement net total > 2,20x
- pour 25 % si le ratio d'endettement net total $\leq 2,20x$ et > 1,70x
- et 0 % si le ratio d'endettement total net est inférieur à 1,70x.

Aucun excédent de flux de trésorerie n'a été constaté en décembre 2025.

Les cas de défaut dans les Instruments de Dette sont soumis à certaines exceptions, seuils et périodes de grâce et comprennent notamment :

- Le défaut des emprunteurs de procéder aux paiements requis à l'échéance en vertu des instruments de dette ou de toute autre dette financière, ou de respecter des obligations importantes liées aux instruments de dette ;
- un défaut croisée selon lequel il y a défaut si un membre du Groupe est en défaut au titre de toute dette portant sur un montant agrégé supérieur à 25 millions de dollars américains.

Covenants financiers

Les documentations des Instruments de Dette (Barclays 1L, AG 2L, ligne de crédit ABL Wells Fargo) prévoient notamment une limite de ratio de levier financier, testée semestriellement à compter du 30 juin 2023, requérant que le ratio de dette nette à EBITDA, tels que défini ci-dessous soit inférieur ou égal aux valeurs suivantes :

| | |
|----------------------------|-------------|
| Juin 30, 2023 | 4.50 à 1.00 |
| Décembre 31, 2023 | 5.00 à 1.00 |
| Juin 30, 2024 | 5.00 à 1.00 |
| Décembre 31, 2024 et après | 5.10 à 1.00 |

Le non-respect de ces covenants financiers est un cas de défaut consécutivement auquel les prêteurs peuvent ordonner à l'agent de déclarer immédiatement la dette due et exigible.

La dette nette, telle que définie pour le covenant, correspond à la valeur nominale de la dette du Groupe (hors contrats de location IFRS 16) diminuée de (i) la trésorerie et (ii) les garanties en espèces affectées à la dette.

L'EBITDA, tel que défini pour le covenant, correspond à l'EBITDA ajusté du Groupe diminué de toutes les charges IFRS 16. Conformément à la documentation de la dette, cet EBITDA ajusté sur 12 mois inclut également le second semestre de Home Networks acquis par Vantiva.

Les ratios d'endettement calculés pour décembre 2025 sont présentés ci-dessous :

| Date | Covenant Cible | Réel |
|------------------|----------------|------|
| 31 Décembre 2025 | 5,10 | 3,46 |

Engagements de faire (“Affirmative Covenants”)

Les documentations de crédit des Instruments de Dette (Wells Fargo, Barclays 1L, AG 2L) contiennent diverses clauses restrictives standard et habituelles, ainsi que des obligations pour le groupe de communiquer aux prêteurs :

- **Comptes semestriels** : bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie non audités (sans notes) ;
- **Comptes annuels** : bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie audités ;
- **Prévisions pour l'année entière** : y compris le chiffre d'affaires, l'EBITDA, le flux de trésorerie et le ratio d'endettement net.

Engagements de ne pas faire (“Negative Covenants”)

Les instruments de dette contiennent divers covenants négatifs standards et usuels ainsi que d'autres covenants spécifiques qui limitent la capacité du Groupe à entreprendre certaines actions. Ces restrictions portent notamment sur :

- **Endettement financier** : en règle générale, les nouveaux emprunts ne sont pas autorisés, sauf exceptions et quotas, notamment pour les contrats de location-financière et les dettes non garanties.
- **Sûretés** : les nouvelles sûretés ne sont généralement pas autorisées, sauf pour certaines exceptions et un panier de sûretés courantes.
- **Cessions** : sous réserve de certaines exceptions et paniers, le Groupe est limité dans sa capacité à procéder à des cessions d'actifs.
- **Acquisitions** : à l'exception d'un panier déterminé, le Groupe ne peut pas faire d'acquisitions.
- **Distributions et paiements subordonnés** : le Groupe est limité dans sa capacité à effectuer des distributions externes, en particulier aux actionnaires.

Au 31 décembre 2025, Vantiva respecte pleinement tous les covenants applicables et aucun cas de défaut ne s'est produit entre cette date et la date d'établissement des comptes.

8.3 Instruments financiers dérivés

Principes généraux

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour notamment réduire son exposition au risque de change et de taux d'intérêt. Ces dérivés sont souscrits de gré-à-gré et sont régis par des accords standards de type « ISDA » (International Swaps and Derivatives Association, Inc.), ou par des accords habituels pour le marché français.

Comptabilité de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme des instruments de couverture dans une des trois relations de couverture suivantes :

- *Une couverture de juste valeur, permettant de couvrir le risque de variation de juste valeur de tout élément d'actif ou de passif*

- Une couverture de flux futurs de trésorerie, permettant de couvrir le risque de variation de valeur des flux futurs de trésorerie rattachés à des actifs ou passifs futurs
- Une couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger, permettant de couvrir les intérêts du Groupe dans les actifs nets de ces activités.

Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de comptabilité de couverture dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- a la date de sa mise en place, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture,
- le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace,
- son efficacité peut être mesurée de façon fiable et la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute sa durée.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité.
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres - la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan - la variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en résultat global dans les capitaux propres sont repris au compte de résultat au moment où les transactions couvertes impactent le compte de résultat. Le délai moyen est généralement inférieur à 6 mois sauf pour l'activité de licences.

8.3.1 Portefeuille des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

| | déc.-25 | | déc.-24 | |
|---|----------|------------|----------|----------|
| | Actifs | Passifs | Actifs | Passifs |
| Couvertures de change | - | (3) | 4 | - |
| Couvertures de taux d'intérêt | - | - | - | - |
| Juste valeur des instruments dérivés | - | (3) | 4 | - |

Caractéristiques de couvertures de change :

Les couvertures de change au 31 décembre 2025 s'analysent de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | Devises | Notionnel ⁽¹⁾ | Échéance | Juste Valeur ⁽²⁾ |
|--|----------------|--------------------------|----------|-----------------------------|
| Ventes/achats à terme et swaps de change | EUR/USD | (124) | 2026 | (1) |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | GBP/USD | (94) | 2026 | (1) |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | USD/AUD | 1 | 2026 | - |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | USD/CAD | 72 | 2026 | (1) |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | USD/JPY | 17 | 2026 | - |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | USD/MXN | (4) | 2026 | - |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | CHF/USD | 6 | 2026 | - |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | AED/USD | 15 | 2026 | - |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | Autres devises | (1) | 2026 | - |
| JUSTE VALEUR | | | | (3) |

⁽¹⁾ Achats / (ventes) à terme nets, exprimés en millions de la première devise du couple.

⁽²⁾ Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2025.

Caractéristiques des couvertures de taux d'intérêt

Le Groupe ne possède aucun instrument de couverture de taux d'intérêt au 31 décembre 2025.

Caractéristiques des instruments non documentés en couverture

Au 31 décembre 2025, le Groupe ne possède pas d'instruments non documentés en couverture à la clôture.

8.3.2 Incidence des instruments financiers dérivés sur la performance du Groupe

Comme indiqué en note 8.5.3.2, la politique du Groupe est de couvrir le risque de change transactionnel. Il utilise pour cela des instruments de change à court terme qu'il proroge en fonction de son exposition globale suivie quotidiennement. Les caractéristiques du portefeuille d'instruments dérivés à la date de la clôture ne sont ainsi pas représentatives de l'incidence de ces instruments dérivés tant sur l'exercice passé que sur les exercices futurs.

Le tableau ci-après présente l'incidence des instruments dérivés sur la performance de l'exercice 2025 :

| | Couverture de change | |
|---|--|--|
| | Incidence des parts efficaces ⁽¹⁾ | Incidence des parts inefficaces ⁽²⁾ |
| <i>(in million euros)</i> | | |
| Marge Brute | 4 | - |
| Charges d'intérêts reçus | - | 2 |
| Charges financières nettes | - | 2 |
| Résultat net | 4 | 2 |
| Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie | (7) | - |
| Autres éléments du résultat global | (7) | - |

(1) Selon le principe de symétrie, les parts efficaces des couvertures sont enregistrées dans le même agrégat du compte de résultat que les effets des éléments couverts.

(2) Les parts inefficaces des couvertures de change proviennent essentiellement des points de terme (report/déport) des opérations de change sur les réductions de sur couvertures. Les points de terme liés aux instruments de couverture de l'exposition financière sont présentés en "Charges d'intérêts nettes". Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition commerciale ainsi que le résultat de change sur les réductions de ces couvertures de change sont présentés sur la ligne "Gain (perte) de change".

8.4 Evaluation à la juste valeur

8.4.1 Classification et évaluation à la juste valeur

ACTIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

La Direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale au regard du modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs financiers, ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

En application de la norme IFRS 9, le Groupe a choisi le classement de ses actifs financiers entre actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ou par autres éléments du résultat global.

Actifs financiers au coût amorti

Cette catégorie est retenue pour un actif financier dès lors que l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et, le cas échéant, aux intérêts sur le principal.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transactions éventuels. Ils sont ensuite reconnus au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, auquel cas la dépréciation est calculée à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. Pour les créances clients et les actifs sur contrats clients, le Groupe applique une méthode de dépréciation simplifiée (voir note 5.1.3.).

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ou par autres éléments du résultat global

Cette catégorie est retenue dès lors que l'actif financier n'est pas comptabilisé au coût amorti. Pour ces actifs financiers comptabilisés à la juste valeur, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, au sein des « Autres produits (charges) financiers nets », ou dans le cas des titres de participations non détenues à des fins de transaction et sur option initiale et irréversible, dans une ligne dédiée des autres éléments du résultat global.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à celui-ci arrivent à expiration ou ont été transférés, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

PASSIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués à leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre (i) les produits d'émission nets des coûts de transaction et (ii) la valeur de remboursement, est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont présentés au sein des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la date de clôture, auquel cas ils sont présentés au sein des passifs non courants.

INSTRUMENTS DERIVES

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat et/ou en capitaux propres au sein des autres éléments du résultat global, selon les principes exposés dans la note 8.3.

Conformément à IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, trois niveaux d'évaluation à la juste valeur ont été identifiés pour les actifs et passifs financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.

- Niveau 2 : Modèle interne avec des paramètres observables y compris l'utilisation de transactions récentes et conclues à des conditions normales de marché (si disponible) et la référence à d'autres instruments relativement similaires, à des analyses de cash-flow actualisé et à des modèles d'évaluation d'options utilisant au maximum des données de marché et incluant le moins possible de données internes à l'entreprise.
- Niveau 3 : Modèles internes avec des paramètres non observables.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers, en fonction de leur catégorie comptable :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2025 | Evaluation par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre 2025 | | | |
|--|---------------------|---|--|---|---------------------------------|
| | | Coût amorti | Juste valeur par compte de résultat | Instruments dérivés (voir note 8.5) | Estimation à la juste valeur |
| Participations non consolidées | 7 | - | 7 | - | Niveau 1/Niveau 3 |
| <i>Trésorerie mise en nantissement</i> | 23 | 3 | 20 | - | Niveau 1/Niveau 2 |
| <i>Prêts et autres</i> | 1 | 1 | - | - | Niveau 2 |
| Autres actifs financiers non courants | 24 | - | - | - | |
| Total actif financier non courant | 31 | | | | |
| <i>Trésorerie mise en nantissement</i> | 20 | 0 | 20 | - | Niveau 1 |
| <i>Instruments financiers dérivés</i> | (0) | - | - | (0) | Niveau 2 |
| Autres actifs financiers courants | 20 | - | - | - | |
| <i>Trésorerie</i> | 12 | - | 12 | - | Niveau 1 |
| <i>Equivalents de trésorerie</i> | 1 | - | 1 | - | Niveau 1 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 13 | - | - | - | |
| Total actif financier courant | 33 | | | | |
| Dettes de loyers | (7) | (7) | - | - | Niveau 2 |
| Total passif financier non courant | (7) | | | | |
| Dettes financières ⁽¹⁾ | (510) | (510) | - | - | Niveau 2 |
| Dettes de loyers | (4) | (4) | - | - | Niveau 2 |
| <i>Instruments financiers dérivés</i> | (3) | - | - | (3) | Niveau 2 |
| Autres dettes financières courantes | (3) | - | - | (3) | Niveau 2 |
| Total passif financier courant | (517) | | | | |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | (524) | | | | |

(1) Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. Le total des passifs financiers s'élève à 524 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 500 millions en décembre 2024.

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2024 | Evaluation par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre 2024 | | | | |
|--|------------------|---|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| | | Coût amorti | Juste valeur par compte de résultat | Juste valeur par capitaux propres | Instruments dérivés (voir note 8.5) | Estimation à la juste valeur |
| Participations non consolidées | 15 | - | 15 | - | - | Niveau 3 |
| Trésorerie mise en nantissement | 26 | 4 | 23 | - | - | Niveau 1 |
| Prêts et autres | 4 | 4 | - | - | - | Niveau 2 |
| Autres actifs financiers non courants | 30 | | | | | |
| Total actif financier non courant | 45 | | | | | |
| Trésorerie mise en nantissement | 23 | 0 | 23 | - | - | Niveau 1 |
| Instruments financiers dérivés | 4 | - | - | - | 4 | Niveau 2 |
| Autres actifs financiers courants | 27 | | | | | |
| Trésorerie | 25 | - | 25 | - | - | Niveau 1 |
| Equivalents de trésorerie | 5 | - | 5 | - | - | Niveau 1 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 30 | | | | | |
| Total actif financier courant | 58 | | | | | |
| Emprunts non courants ⁽¹⁾ | (477) | (477) | - | - | - | Niveau 2 |
| Dettes financières | (477) | | | | | |
| Dettes de loyers | (11) | (11) | - | - | - | Niveau 2 |
| Total passif financier non courant | (489) | | | | | |
| Dettes financières | (2) | (2) | - | - | - | Niveau 2 |
| Dettes de loyers | (8) | (8) | - | - | - | Niveau 2 |
| Autres dettes financières courantes | (1) | - | - | - | (1) | Niveau 2 |
| Total passif financier courant | (11) | | | | | |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | (500) | | | | | |

(1) Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. Le total des passifs financiers s'élève à 500 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 546 millions en décembre 2023.

8.5 Gestion des risques financiers

8.5.1 Risque de marché

Vantiva est exposé à divers risques financiers, dont principalement les risques de marché liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit.

Les risques financiers du Groupe sont gérés de manière centrale par son service de Trésorerie Groupe dans un cadre strict, avec des limites spécifiques et des autorisations approuvées par le Comité d'Investissement pour chaque type de transaction, et surveillés par le Département Contrôle Interne du Groupe.

Tous les risques liés aux marchés financiers sont suivis en continu et régulièrement communiqués au Directeur Financier, au Comité d'Investissement et au Comité d'Audit via des rapports détaillés présentant les expositions du Groupe et les opérations mises en place pour les couvrir.

8.5.2 Risque de taux d'intérêt

8.5.2.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient principalement des dettes financières externes et des dépôts de liquidités.

Au 31 décembre 2025, la part des dettes financières externes soumise à un taux d'intérêt variable est présentée dans le tableau ci-dessous. Le Groupe ne possède aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

(en millions d'euros)

Dec 2025

| | |
|---|------|
| Dettes financières Valeur Nominale (hors locations opérationnelles) | 514 |
| Part à taux variable | 100% |

En 2025, l'en-cours des dépôts du Groupe est entièrement rémunéré à taux variable.

8.5.2.2 Gestion du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2025, le Groupe ne possède aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

Le Groupe suit de près l'évolution des courbes de rendement du marché et leur impact potentiel sur les flux de trésorerie futurs. Des solutions de couverture ont été envisagées et restent en discussion, et Vantiva pourrait conclure des accords de couverture de taux d'intérêt à l'avenir.

8.5.2.3 Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le Groupe estime qu'une variation de 100 points de base des taux d'intérêts est raisonnablement possible sur une année.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'impact d'une telle variation.

| Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 Décembre 2025 d'une variation par rapport aux taux actuels | | |
|---|------------------------------|--|
| (en millions d'euros) | Impact sur les intérêts nets | Impact sur capitaux propres avant impôts |
| Impact d'une variation de taux de +1% | (5) | (5) |
| Impact d'une variation de taux de -1% | 5 | 5 |

NB : Le calcul d'impact prend en compte le dernier taux EURIBOR 3M utilisé pour les dettes Barclays et AG 2L à 2,886%.

8.5.3 Risque de change

8.5.3.1 Risque de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les capitaux propres des filiales étrangères sont convertis en euros, et les variations de leur valeur en euros sont comptabilisées sous « Écarts de conversion cumulés » dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe.

Le Groupe ne couvre pas le risque de conversion. Ce risque est évalué au moyen d'analyses de sensibilité sur les principales expositions des filiales dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro (voir ci-après).

8.5.3.2 Risque de transaction - Opérationnel

L'exposition au risque de change transactionnel provient des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

Les trois risques de transaction les plus importants pour le Groupe sont :

- EUR/USD : achat net de 146 millions de dollars américains en 2025 (versus 149 million dollars américains en 2024) ;
- GBP/USD : achat net de 110 millions de dollars américains en 2025 ;
- USD/CAD : vente nette de 85 millions de dollars américains en 2025.

La politique du Groupe impose aux filiales de :

- dans la mesure du possible, libeller les coûts dans la même devise que les ventes;
- rapporter régulièrement les flux prévisionnels entrants et sortants en devises étrangères au Département Trésorerie du Groupe, qui compense globalement les achats et les ventes. Les expositions résiduelles sont généralement couvertes par des contrats de change à terme conclus avec des banques.

Pour les produits à cycle d'exploitation court, la couverture est généralement de court terme (jusqu'à six mois). Pour les produits et services vendus sur une base de plus long terme, les couvertures peuvent s'étendre au-delà de six mois.

Quelle que soit leur maturité, la Direction de la Trésorerie du Groupe utilise des instruments dérivés de change à court terme (échéance de quelques jours à plusieurs mois), qui sont renouvelés en fonction de l'exposition globale, suivie quotidiennement.

Les instruments dérivés utilisés sont décrits dans la note 8.3. Le risque de transaction lié aux expositions commerciales est évalué par la consolidation des expositions du Groupe et par la réalisation d'analyses de sensibilité sur les principales expositions (voir ci-après).

8.5.3.3 Risque de transaction - Financier

La politique du Groupe consiste à centraliser, dans la mesure du possible, ses activités de financement ainsi que le risque de change associé, au niveau de la Trésorerie Groupe.

En conséquence, la plupart des filiales empruntent auprès de la Trésorerie Groupe ou lui prêtent leurs excédents de trésorerie, laquelle couvre ensuite les besoins de liquidité par des emprunts externes. Les filiales qui ne peuvent pas effectuer d'opérations avec la Trésorerie Groupe en raison de réglementations locales peuvent emprunter auprès de banques locales ou y placer leurs excédents de trésorerie, conformément aux directives de la Trésorerie Groupe.

Le Groupe exige également que les filiales empruntent ou investissent leurs excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle. Afin d'adosser les devises des emprunts et des prêts, la Trésorerie Groupe peut conclure des swaps de devises, principalement pour convertir des emprunts en euros en dollars américains, ou inversement. Les points à terme sur ces swaps de devises sont comptabilisés en charges d'intérêts, pour un résultat de 2,5 millions d'euros en 2025 et de 0,6 million d'euros en 2024.

8.5.3.4 Sensibilité au risque de change

Le Groupe est principalement exposé au dollar US contre euro.

Le Groupe estime qu'une variation de 10% de la parité dollar US contre euro est sur une année, une hypothèse raisonnable.

Le tableau ci-dessous permet donc d'apprécier l'impact d'une hausse de 10% du dollar face à l'euro sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts et sur les capitaux propres (écarts de conversion). Une baisse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé. Ces estimations sont faites en supposant qu'aucune couverture ne serait mise en place.

| 2025 (en millions d'euros) | Transaction | Conversion | Total |
|--|-------------|------------|-------|
| Résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies ⁽¹⁾ | (29) | (6) | (35) |
| Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) ⁽²⁾ | | 96 | 96 |

⁽¹⁾ Impact sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies :

- Somme en valeurs absolues des impacts pour les principaux couples de devises. Les autres couples de devises sont considérés comme non significatifs ;
- L'impact de la transaction est calculé avant couverture en appliquant une fluctuation de 10 % du taux de change pour les paires EUR/USD, GBP/USD et USD/CAD à (i) l'exposition nette (ventes moins achats) ;
- Le risque de conversion est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar américain contre l'euro sur les profits des filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar américain.

⁽²⁾ Impact sur les capitaux propres : l'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar américain contre l'euro sur les investissements nets dans les filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar américain.

8.5.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Vantiva :

- Créances clients : Gérées par chaque division opérationnelle selon des politiques tenant compte de la qualité de crédit et de l'historique des clients. Le Groupe peut, ponctuellement, assurer ou céder ses créances clients sans recours afin de réduire le risque de crédit sous-jacent. L'exposition correspond à la valeur nette comptable de ces actifs.
- Trésorerie et équivalents de trésorerie : Avec 13 millions d'euros au 31 décembre 2025, le Groupe atténue le risque en limitant les dépôts auprès d'un même établissement bancaire, en privilégiant des institutions disposant de notations de crédit élevées et en investissant dans des fonds monétaires diversifiés et hautement liquides. À la clôture de l'exercice, 80% de la trésorerie était déposée auprès de banques bien notées.
- Instruments dérivés : Toutes les opérations de couverture de change sont réalisées avec des contreparties notées au minimum A-1 par Standard & Poor's. Le risque de crédit est en outre réduit par la politique de conclure des opérations à court terme. Les valeurs comptables évaluées à la juste valeur (mark-to-market) sont proches du risque de crédit maximal.

Les clients de Vantiva sont principalement de grands opérateurs de réseaux disposant de ressources financières solides ainsi que des studios majeurs. Le Groupe n'a constaté aucune augmentation significative des créances échues et continue de suivre attentivement son risque de crédit. De même, le Groupe travaille exclusivement avec des contreparties financières bénéficiant de notations élevées.

Actifs financiers transférés non reconnus

Le Groupe peut utiliser des accords d'affacturage pour recouvrer certaines de ses créances. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a conclu aucun accord pour lequel il continue d'être impliqué au-delà du risque commercial et des représentations normales et des garanties relatives au transfert frauduleux et aux

concepts de caractère raisonnable, de bonne foi et qui pourraient invalider un transfert à la suite d'une action en justice.

Le Groupe est également partie à plusieurs programmes d'escompte et de *reverse factoring* mis en place par ses clients. Ces programmes permettent au Groupe de bénéficier de délais de paiement raccourcis, notamment pour certains clients dont les délais de paiement sont exceptionnellement longs par rapport aux pratiques commerciales habituelles. Dans la mesure où le risque commercial est éteint ou estimé comme nul du fait de la reconnaissance des créances par le client, aucune implication continue n'est associée à ces programmes.

Au 31 décembre 2025, le montant cédé s'élevait à 107 millions d'euros. À cette date, les financements issus des programmes de factoring et de reverse factoring atteignaient respectivement 50 et 57 millions d'euros, correspondant à leur niveau le plus élevé de l'année. Le coût associé sur l'ensemble de l'exercice est d'environ 6 millions d'euros ; il est présenté en « autres charges financières ».

8.5.5 Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas être en mesure de faire face à ses obligations financières à leur échéance. Afin d'atténuer ce risque, le Groupe met en œuvre des politiques visant à garantir un accès continu aux marchés financiers dans des conditions raisonnables.

Ces politiques sont élaborées sur la base de revues et d'analyses régulières de la structure du capital du Groupe, incluant la proportion relative de la dette et des capitaux propres, en tenant compte des conditions de marché, des objectifs financiers et des projections. Ces revues prennent également en considération le profil d'échéance de la dette, le respect des covenants, les flux de trésorerie prévisionnels, l'accès aux marchés financiers et les besoins de financement anticipés.

Pour mettre en œuvre ces politiques, le Groupe recourt à différents dispositifs de financement à long terme et engagés, pouvant inclure des financements en capitaux propres (voir Note 7), des financements par endettement (voir Note 8.2.1) ainsi que des lignes de crédit confirmées (voir ci-dessous).

Les tableaux ci-dessous présentent les obligations contractuelles futures de flux de trésorerie liées aux passifs financiers du Groupe. Les flux d'intérêts sur les instruments à taux variable sont calculés sur la base des taux en vigueur au 31 décembre 2025.

| | 31 Décembre 2025 | | | | | | | Total |
|--|------------------|------------|----------|----------|----------|----------|----------|------------|
| | 2026-S1 | 2026-S2 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Au-delà | |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | | |
| Barclays 1L | - | 283 | - | - | - | - | - | 283 |
| AG 2L | - | 147 | - | - | - | - | - | 147 |
| Credit WF | - | 56 | - | - | - | - | - | 56 |
| Intérêts courus - 1L 2L | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Intérêts capitalisés PIK - 1L 2L | - | 27 | - | - | - | - | - | 27 |
| Dettes de loyers | 2 | 1 | 2 | 3 | 2 | 1 | - | 11 |
| Dette totale – remboursement du nominal | 3 | 514 | 2 | 3 | 2 | 1 | - | 525 |
| IFRS Adjustment | | | | | | | | (4) |
| DETTE IN IFRS | | | | | | | | 521 |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | | |
| Intérêts courus 1L & 2L & Pret Courte Dure | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Intérêts capitalisés PIK 1L & 2L et exit fee | - | 27 | - | - | - | - | - | 27 |
| Dettes de loyers - intérêts | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 7 |
| Total des versements d'intérêts | 2 | 29 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 35 |
| Moins PIK et interet courus dans le principal | | | | | | | | (28) |
| TOTAL DES VERSEMENTS D'INTERETS | | | | | | | | 7 |

Les obligations contractuelles en termes de flux de trésorerie pour la dette courante sont considérées comme étant les montants inscrits dans l'état de la situation financière consolidée.

Lignes de crédit

(en millions d'euros)

Lignes de crédit confirmées*

*Contrevaleur EUR d'une ligne d'un montant de 125m USD

| | Dec-25 | Dec-24 |
|------------------------------|--------|--------|
| Lignes de crédit confirmées* | 106 | 120 |

Au 31 décembre 2025, le montant utilisé au titre de la facilité ABL de Wells Fargo a été classé en passif courant parmi les passifs financiers.

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US, soit à 106 millions d'euros au cours de change du 31 décembre 2025 (la « ligne de crédit Wells Fargo »).

La disponibilité de cette ligne de crédit varie en fonction du montant des créances clients et des stocks.

Au 31 décembre 2025, 78 millions d'euros de financement étaient disponibles et 51 millions d'euros avaient été utilisés.

Affacturation

Pour le programme d'affacturation sans recours, le Groupe travaille avec deux contreparties : Wells Fargo aux États-Unis et Eurofactor en France. Le Groupe a conclu que, dans le cadre de ces contrats, les créances doivent être décomptabilisées. En particulier, les montants reçus sont définitifs et ne peuvent être modifiés en fonction des performances futures. Le Groupe ne conserve qu'un risque de dilution, historiquement très faible.

En France, les créances transférées sont couvertes par un programme d'assurance, dont les avantages sont transférés à l'établissement financier.

En complément, on peut se référer au paragraphe 8.5.4.

9. Avantages au personnel

9.1 Frais de personnel et effectifs

L'effectif total des entités consolidées du Groupe au 31 décembre 2025 s'élève à 1 560 employés (4 397 au 31 décembre 2024). Se référer au chapitre 5.2 du Document de Référence pour plus de détails sur les salariés du Groupe.

L'effectif moyen des entités des activités continues du Groupe au 31 décembre 2025 s'élève à 1 758 employés (2 333 au 31 décembre 2024).

Le total des avantages au personnel (au sein des entités consolidées) est détaillé comme suit :

| (en million d'euros) | 2025 | 2024 |
|---|------------|------------|
| Salaires | 92 | 173 |
| Charges sociales | 9 | 8 |
| Coûts salariaux liés au paiement en actions accordés aux dirigeants et aux employés (Note 9.3.3) | 1 | 1 |
| Charges liées aux plans de retraite à prestations définies (Note 9.2.2.1) | 1 | 1 |
| Indemnités de fin de contrat de travail et autres avantages au personnel à long terme | 44 | 66 |
| Total des avantages au personnel (hors plan à contributions définies) | 147 | 249 |
| Charges liées aux plans de retraite à contributions définies | 5 | 7 |

Les indemnités de départ sont présentées dans les coûts de restructuration des activités poursuivies au sein du compte de résultat consolidé.

9.2 Provisions pour retraites et avantages assimilés

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les contributions versées liées aux plans à contributions définies, c'est-à-dire à des plans de retraite dans lesquels le Groupe paye des contributions fixes et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite de payer des contributions complémentaires (par exemple, si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les avantages acquis au cours des exercices passés et en-cours) - sont enregistrées en charges quand les salariés ont rendu les services leur ouvrant droit à ces contributions.

Les autres régimes de retraite sont analysés comme des plans à prestations définies (c'est-à-dire des plans de retraite qui prévoient un montant de prestation qu'un employé recevra lors de sa retraite, généralement basé sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années d'ancienneté et le salaire) et sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

La méthode d'évaluation retenue est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. L'évaluation est réalisée chaque année par des actuaires indépendants en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation du personnel, l'évolution des salaires et les taux d'actualisation.

La réévaluation, qui comprend les gains et pertes actuariels, l'effet des modifications du plafonnement de l'actif (si applicable) et le rendement des actifs (hors intérêts), est comptabilisée immédiatement au bilan en contrepartie d'une imputation dans les « Autres éléments du résultat global » au sein de l'Etat du Résultat Global (ERG). La réévaluation reconnue en ERG est reflétée immédiatement dans les réserves consolidées et ne sera pas reclassée en résultat.

Les coûts relatifs aux provisions pour retraite et avantages assimilés sont classés comme suit :

- coûts des services (incluant le coût des services rendus courants et passés ainsi que les pertes et gains provenant de modification ou de liquidation de régimes) à comptabiliser en résultat ;
- charges financières nette du produit financier à comptabiliser en résultat financier (note 8.5).

Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges sur l'exercice où a lieu la modification de régimes.

Le coût financier est calculé en appliquant le taux d'actualisation au début de l'exercice à la provision pour retraites et aux actifs de couverture.

La provision pour retraite et avantages assimilés inscrite au bilan représente le déficit ou l'excédent entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Tout excédent provenant de ce calcul est plafonné à hauteur de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitution du plan ou de réduction des contributions futures à verser au plan.

Autres avantages au personnel à long terme

Des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au passif dès que l'entité ne peut plus retirer d'offre d'indemnités de cessation d'emploi ou que l'entité reconnaît des coûts de restructuration. Les engagements au titre des autres avantages à long terme (par exemple les médailles du travail) sont également évalués sur la base de méthodes actuarielles. Les écarts actuariels sur ces engagements sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les engagements liés aux autres avantages à long terme ne sont pas présentés au sein de la provision pour retraites mais au sein de la provision pour restructuration ou des autres dettes.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La détermination par le Groupe de la provision pour retraites et avantages assimilés et des charges liées est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations. Ces hypothèses incluent parmi d'autres, les taux d'actualisation et les taux d'augmentation annuelle des prestations futures. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

Le Groupe est exposé à des risques actuariels tels que le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement et le risque de longévité. La provision pour retraites et avantages assimilés est actualisée à un taux déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang. Les marchés financiers sont soumis à des variations qui ont comme effet la baisse/hausse des cours et une augmentation de la volatilité. La Direction du Groupe estime que les taux utilisés sont adéquats. Cependant des différences futures entre les hypothèses retenues et les valeurs futures observées peuvent affecter de manière significative la valeur de l'engagement du Groupe en termes de retraites et d'avantages postérieurs à l'emploi et les charges afférentes à ces engagements.

9.2.1 Synthèse des provisions et descriptif des régimes

| (en millions d'euros) | Plans de retraites et avantages assimilés | | Couverture médicale | | Total | |
|--|---|------------|---------------------|----------|------------|------------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| | Au 1^{er} janvier | 185 | 213 | 2 | 2 | 187 |
| Charge nette de l'exercice | 8 | 9 | 0 | - | 8 | 9 |
| Reprises exceptionnelles | (1) | (0) | 0 | - | (1) | (0) |
| Prestations et contributions versées | (30) | (26) | 0 | - | (30) | (26) |
| Variation de périmètre | 0 | 1 | (0) | - | (0) | 1 |
| Transfert d'activités destinées à être cédées ⁽¹⁾ | - | (7) | - | - | - | (7) |
| Pertes et (gains) actuariels reconnus en ERG | 8 | (6) | 0 | - | 8 | (6) |
| Ecart de conversion et autres | (4) | 1 | (1) | - | (5) | 1 |
| Au 31 décembre | 166 | 185 | 1 | 2 | 167 | 187 |
| <i>Dont courant</i> | 23 | 30 | 0 | 0 | 23 | 30 |
| <i>Dont non courant</i> | 143 | 155 | 1 | 2 | 144 | 157 |

(1) En 2024, conformément à l'application de la norme IFRS 5, l'activité SCS a été présentée comme une activité en cours de cession. La cession a été finalisée en mars 2025.

9.2.1.1 Régime à cotisations définies

Les coûts relatifs à ces plans correspondent aux cotisations payées par le Groupe à des fonds gérés de manière indépendante. Ces plans garantissent aux salariés un niveau de prestation qui est directement lié aux cotisations versées.

Le montant des contributions versées à ce titre s'élève à 30 millions d'euros en 2025.

9.2.1.2 Régime à prestations définies

Ces plans concernent principalement des régimes de retraite et avantages assimilés et des régimes de couverture de soins médicaux pour les retraités. En 2025, la répartition géographique des engagements nets est la suivante :

| <i>(en millions d'euros) 2025</i> | Allemagne | Etats-Unis | Royaume-Uni | France | Autres | Total |
|--|------------|------------|-------------|----------|----------|------------|
| Valeur actuelle de l'obligation | 144 | 72 | 79 | 2 | 15 | 312 |
| Juste valeur des actifs du régime | (1) | (51) | (79) | - | (14) | (145) |
| Provision pour retraites et avantages assimilés | 143 | 21 | 0 | 2 | 1 | 167 |
| Paielements | (15) | (4) | (11) | (0) | (0) | (30) |
| Duration moyenne (en années) | 8 | 7 | 11 | 8 | 11 | N/A |

Régimes de retraite et avantages assimilés :

Les principaux régimes de retraite dans le Groupe sont les suivants :

- En Allemagne**, les salariés bénéficient de plusieurs régimes de retraite privés consentis par l'entreprise. Ces régimes de retraite, non financés, sont gérés par Vantiva et accordent aux bénéficiaires principalement des annuités de retraite et des pensions d'invalidité. Les avantages sont déterminés sur la base de leurs années de service et de leur salaire en fin de carrière. Les régimes de retraite sont fermés aux nouveaux entrants. Les bénéficiaires de ce plan sont (quasiment) tous retraités.
- Aux Etats-Unis**, les employés de Vantiva sont couverts par un régime de retraite à prestations définies. Vantiva a principalement deux régimes de retraite à prestations définies : un régime qui couvre l'essentiel des employés non syndiqués, financé par un fonds géré de manière indépendante et un régime complémentaire qui couvre l'ensemble des dirigeants de Vantiva, régime fermé aux nouveaux entrants. Les avantages sont déterminés selon un pourcentage du salaire des participants au régime, complété par un taux de rendement financier minimum garanti sur les droits acquis jusqu'au départ en retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les services futurs rendus par les salariés américains ne donnent plus droit à prestations pour donner suite au gel des plans de pension décidé et annoncé en 2009. Les droits cumulés restent acquis et portent intérêt, mais il n'y a plus de cotisations versées au fonds de pension.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- Au Royaume-Uni**, Vantiva accorde principalement un plan de retraite à prestations définies financé via un fonds géré de manière indépendante qui bénéficie des contributions de Vantiva et qui verse les prestations de retraite. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- En France**, des indemnités de départ à la retraite, telles que prévues par la convention collective, sont payables aux employés s'ils font encore partie du Groupe à cette date. Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

L'âge de départ à la retraite s'étend de 62 à 64 ans mais l'âge moyen de la retraite observé est de 64 ans.

- **Dans les autres pays**, Vantiva accorde des régimes de retraite au Mexique, en Belgique, au Japon et en Corée du Sud. Les avantages sont principalement basés sur la rémunération assurée en fin de carrière et la durée de service.

Régimes de couverture de soins médicaux

Aux Etats-Unis, Vantiva offrait un régime de couverture médicale à certains salariés pendant leur retraite. Le régime de couverture médicale aux Etats-Unis inclut le remboursement des frais médicaux de base et des frais dentaires et a été fermé aux nouveaux entrants.

9.2.2 Eléments du compte de résultat et de l'Etat du Résultat Global

9.2.2.1 Compte de résultat

| | Plans de retraites et avantages assimilés | | Couverture médicale | | TOTAL | |
|---|---|------------|---------------------|------------|------------|------------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| | <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | |
| Coût des services: | | | | | | |
| - Coût des services rendus au cours de la période | (1) | (2) | (0) | - | (1) | (2) |
| Coût financier net: | | | | | | |
| - Coût financier relatif à l'engagement | (14) | (15) | (0) | (0) | (14) | (15) |
| - Rendement relatif aux actifs du régime | 8 | 7 | - | - | 8 | 7 |
| - Coût administratif et taxe | (1) | - | - | - | (1) | - |
| Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en charges | (8) | (9) | (0) | (0) | (8) | (9) |

9.2.2.2 Etat du Résultat Global (ERG)

| | Plans de retraites et avantages assimilés | | Couverture médicale | | TOTAL | |
|---|---|------------|---------------------|------------|--------------|--------------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| | <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | |
| Ouverture | | | | | (141) | (140) |
| Gains/(Pertes) actuariels sur les actifs du régime: | | | | | | |
| - liés au rendement des actifs de couverture | (7) | 14 | - | - | (7) | 14 |
| Gains/(pertes) actuariels sur la provision pour retraites: | | | | | | |
| - liés au changement d'hypothèses démographiques | (1) | (0) | (0) | - | (1) | (0) |
| - liés au changement d'hypothèses financières ⁽¹⁾ | 9 | (14) | (0) | (0) | 9 | (14) |
| - liés aux ajustements d'expérience | (7) | (1) | 0 | 0 | (7) | (1) |
| Variation de l'effet du plafond d'actif (hors intérêts) | (2) | - | - | - | (2) | (1) |
| Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG | (8) | (1) | (0) | (0) | (8) | (1) |
| Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG | | | | | (149) | (141) |

⁽¹⁾ En 2025 la variation des taux d'actualisation (voir note 9.2.5) a entraîné une perte actuarielle de 6 millions d'euros contre une perte actuarielle de 7 millions d'euros en 2024.

9.2.3 Evolution des engagements et des actifs de couvertures

| | Plans de retraites et avantages assimilés | | Couverture médicale | | TOTAL | |
|--|---|--------------|---------------------|------------|--------------|--------------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| (en millions d'euros) | | | | | | |
| Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture | (343) | (377) | (1) | (1) | (344) | (378) |
| Coût des services rendus | (1) | (2) | (0) | - | (1) | (2) |
| Coût financier | (14) | (15) | (0) | (0) | (14) | (15) |
| Réévaluation - gains/(pertes) actuariels provenant: | | | | | | |
| - de changement dans les hypothèses démographiques | (1) | 0 | 0 | - | (1) | 0 |
| - de changement dans les hypothèses financières | 9 | 14 | 0 | 0 | 9 | 14 |
| - des ajustements liés à l'expérience | (7) | 2 | (0) | (0) | (7) | 2 |
| Coût des services passés, incluant les gains/(pertes) sur les réductions de régime | 2 | (0) | 0 | - | 2 | (0) |
| Prestations versées | 30 | 33 | 0 | 0 | 30 | 33 |
| Écarts de conversion | 14 | (7) | - | (0) | 14 | (7) |
| Transfert d'activités destinées à être cédées ⁽¹⁾ | - | 7 | - | - | - | 7 |
| Autres (changement système de retraite) | 0 | 2 | (0) | - | 0 | 2 |
| Valeur actuelle de l'obligation à la clôture | (311) | (343) | (1) | (1) | (312) | (344) |
| <i>Obligation entièrement ou partiellement financée</i> | <i>(160)</i> | <i>(164)</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>(160)</i> | <i>(164)</i> |
| <i>Obligation non financée</i> | <i>(151)</i> | <i>(179)</i> | <i>(1)</i> | <i>(1)</i> | <i>(152)</i> | <i>(180)</i> |
| Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture | 157 | 162 | - | - | 157 | 162 |
| Rendement des actifs de couverture | 8 | 7 | - | - | 8 | 7 |
| Gains/(pertes) de réévaluation | (7) | (14) | - | - | (7) | (14) |
| Cotisations versées par l'employeur | 15 | 9 | - | - | 15 | 9 |
| Prestations versées | (14) | (15) | - | - | (14) | (15) |
| Écarts de conversion | (11) | 7 | - | - | (11) | 7 |
| Autres (changement système de retraite) | (1) | 1 | - | - | (1) | 1 |
| Juste valeur à la clôture | 147 | 157 | - | - | 147 | 157 |
| Plafond d'actif à l'ouverture | - | - | - | - | - | - |
| Rendement des actifs de couverture | - | - | - | - | - | - |
| Gains/(pertes) de réévaluation | (2) | - | - | - | (2) | - |
| Effet des variations des taux de change | - | - | - | - | - | - |
| Plafond d'actif à la clôture | (2) | - | - | - | (2) | - |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés | (166) | (186) | (1) | (1) | (167) | (187) |

(1) En 2024, conformément à l'application de la norme IFRS 5, l'activité SCS a été présentée comme une activité en cours de cession. La cession a été finalisée en mars 2025

Le Groupe s'attend à ce que les prestations à verser, au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à environ 30 millions d'euros au titre des plans à prestations définies, dont 16 millions d'euros directement versés par l'entreprise aux employés et 14 millions d'euros par les plans.

9.2.4 Actifs du régime

9.2.4.1 Politique et stratégie de couverture des engagements

Dans le cas où l'engagement pour retraites et avantages assimilés est couvert par des actifs, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la stratégie d'investissement concernant ces actifs de couverture est définie en fonction du profil des bénéficiaires des plans.

Au Royaume-Uni, les contributions relatives aux régimes à prestations définies sont négociées avec les Trustees d'après une évaluation triennale. Les Trustees sont conseillés par un acteur majeur du conseil en gestion des risques sur la politique d'investissement. Les cotisations annuelles de 2025 sont de l'ordre de

9,5 millions de livres sterling (11,2 millions d'euros au taux moyen 2025) incluant une contribution supplémentaire de 2 millions de livres sterling en avril 2025 suite à la cession de SCS.

Aux Etats-Unis, la politique de Vantiva est de contribuer à hauteur d'un montant au moins égal aux minima requis par la loi américaine. Les cotisations annuelles de 2025 sont de l'ordre de 3,4 millions de dollars américains (3,0 millions d'euros au taux moyen 2025) incluant un rattrapage de 1,3 millions de dollars due à l'arrêt des versements de cotisation après le COVID.

Périodiquement, une analyse actif-passif des politiques d'investissement est réalisée, pour mesurer l'équilibre risque / rentabilité.

- Aux Etats-Unis, dans la mesure où le régime de retraite est gelé, la stratégie d'investissement vise à augmenter le ratio de capitalisation pour atteindre le montant de l'obligation tout en visant simultanément à minimiser la volatilité du ratio de capitalisation (le ratio de financement est d'environ 72%). L'actif est entièrement composé d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Un mandat a été donné à un fond externe pour appliquer cette stratégie.
- Au Royaume-Uni, le statut de financement est d'environ 97% traduisant un excédent des actifs par rapport aux obligations. L'actif de financement est composé de 24% de contrats d'assurance couvrant les obligations envers les retraités et 73% d'obligations.

9.2.4.2 Ventilation de la juste valeur par catégorie

| | Répartition des actifs au 31 décembre | | Juste valeur des actifs au 31 décembre | |
|---------------------------|---------------------------------------|-------------|--|------------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| | <i>(en % et en millions d'euros)</i> | | | |
| Trésorerie et équivalents | 2% | 3% | 3 | 5 |
| Actions | 35% | 40% | 52 | 63 |
| Titres de créances | 50% | 43% | 73 | 68 |
| Contrats d'assurance | 13% | 14% | 19 | 21 |
| Total | 100% | 100% | 147 | 157 |

La juste valeur des titres de créances et des instruments de capitaux propres est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des actifs de couverture ne comprend pas d'instruments financiers émis par Vantiva ni tout autre actif utilisé par le Groupe.

En 2025, le rendement réel des actifs s'élève à +1 millions d'euros (contre (7) millions d'euros en 2024).

9.2.5 Hypothèses retenues pour le calcul actuariel

| | Plans de retraites et avantages assimilés | | Couverture médicale | |
|---|---|-------|---------------------|-------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| Taux d'actualisation moyen pondéré | 4,60% | 4,47% | 5,08% | 5,34% |
| Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires à long terme | 1,12% | 1,24% | N/A | N/A |

Méthodologie appliquée pour la détermination du taux d'actualisation

Pour les régimes américains, les prestations projetées sont actualisées en utilisant une courbe des taux déterminée à partir du taux des obligations émises par des entreprises notées AA. Les taux d'actualisation utilisés pour la zone euro et le Royaume-Uni sont déterminés sur la base des indices d'obligations d'entreprises notées AA et sont les suivants :

| (en %) | Plans de retraites et avantages assimilés | Plans de préretraite | Couverture médicale | Index de référence |
|-------------|---|----------------------|---------------------|----------------------------------|
| Zone Euro | 4,00% | 0,00% | N/A | Iboxx AA10+ |
| Royaume Uni | 5,65% | N/A | N/A | Aon Hewitt AA curve |
| Etats-Unis | 4,83% | N/A | 5,08% | Citigroup pension discount curve |

9.2.6 Risques associés aux régimes à prestation définies et analyse de sensibilité

Les plans de retraite sont principalement exposés :

- Au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- Aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation.

Les plans de couverture médicale sont principalement exposés :

- Au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- Aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux d'inflation de la couverture médicale.

La sensibilité de l'évaluation actuarielle est décrite ci-dessous :

- Si le taux d'actualisation augmentait de 0,25%, la provision diminuerait de 6 millions d'euros ;
- Si le taux d'actualisation diminuait de 0,25%, la provision augmenterait de 6 millions d'euros ;
- Si les coûts de couverture médicale augmentaient de 1%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- Si les coûts de couverture médicale diminuaient de 1%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros ;
- Si le taux de revalorisation des salaires augmentait de 0,25%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- Si le taux de revalorisation des salaires diminuait de 0,25%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros.

L'analyse de sensibilité présentée a été déterminée sur la base de changements raisonnablement possibles des hypothèses à la date de clôture, tout en conservant les autres hypothèses inchangées.

9.3 Paiements sur la base d'actions

Le Groupe peut accorder des rémunérations sur la base d'actions dont certaines sont réglées en instruments de capitaux propres et d'autres en trésorerie. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans de stock-options ou d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération.

Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation du Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition.

Pour les plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie, une dette correspondant à la part de biens ou services reçus par le Groupe est comptabilisée pour la juste valeur de ces biens ou services, et, est recalculée à chaque date de clôture avec les changements de juste valeur enregistrés en contrepartie du compte de résultat au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ». De plus, pour les plans basés sur des conditions de performance hors marché, la probabilité de réaliser la performance est estimée chaque année et la charge est ajustée en conséquence.

La juste valeur des instruments, et particulièrement des options attribuées, est déterminée en utilisant soit un modèle d'évaluation d'options binomial, soit le modèle d'évaluation Black&Scholes, qui prend en compte une réestimation annuelle du nombre attendu d'options exerçables. Le modèle de Black&Scholes peut également être utilisé pour évaluer la valeur des attributions soumises à certaines conditions de marché.

9.3.1 Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Vantiva

Plan d'intéressement à Long Terme 2022 (LTIP 2022)

L'Assemblée générale du 6 septembre 2022, dans sa quatorzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 36 mois et est valable jusqu'au 6 septembre 2025. Les droits à attribuer en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 3% du capital social tel que constaté à la date à laquelle il sera fait usage de l'autorisation.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration a approuvé le 21 décembre 2022 la mise en œuvre du Plan d'intéressement à Long Terme 2022 et attribué gratuitement 2 665 074 droits à actions gratuites au profit du Directeur général.

Ce plan triennal confère à son bénéficiaire des droits conditionnels de recevoir des Actions de Performance, dont la livraison est subordonnée à la satisfaction d'une condition de présence pendant toute la durée du Plan (soit jusqu'au 21 décembre 2025) et la réalisation de trois conditions de performance conditionnant chacune pour partie l'acquisition définitive des actions : (i) un objectif financier assis sur l'OCF qui sera réalisé au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 (conditionnant l'acquisition définitive de 40% des droits), (ii) un objectif de rendement total pour les actionnaires (" TSR ") à atteindre à l'issue d'une période de trois (3) exercices se terminant fin 2025 (pesant pour 40%), et (iii) un objectif RSE basé sur les trois prochaines notations annuelles qui seront allouées à Vantiva par Ecovadis à compter de 2023 (pesant pour 20%).

À la suite du départ en retraite du Directeur général, les 2 665 074 actions gratuites relative au plan LTIP 2022 approuvé le 21 décembre 2022 par le conseil d'administration ont été annulées en totalité.

Conformément à l'autorisation donnée par la même Assemblée générale, le Conseil d'administration du 31 janvier 2023 a procédé à l'attribution de 7 995 223 actions de performance au bénéfice de membres du Comité exécutif dans les mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus. La période d'acquisition, commençant à la date de l'attribution, doit prendre fin également à son troisième anniversaire (soit initialement au 31 janvier 2026).

À la suite du départ du Directeur Général et de certains membres du comité exécutif le nombre d'actions gratuites a été réévalué et porté à 5 502 727 actions gratuites.

Plan d'intéressement à Long Terme 2023 (LTIP 2023)

L'Assemblée générale du 20 juin 2023, dans sa vingt-troisième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et est valable jusqu'au 20 août 2026. Les droits à attribuer en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 4% du capital social tel que constaté à la date à laquelle il sera fait usage de l'autorisation.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration a approuvé le 13 juillet 2023 la mise en œuvre du Plan d'intéressement à Long Terme 2023 et attribué gratuitement 13 981 244 droits à actions gratuites au profit du Directeur général et aux membres du Comité exécutif.

Suite au départ du Directeur Général en Août 2024 et de certains membres du comité exécutif le nombre d'actions gratuites a été réévalué et porté à 6 161 211 actions gratuites.

Ce plan triennal confère à son bénéficiaire des droits conditionnels de recevoir des Actions de Performance, dont la livraison est subordonnée à la satisfaction d'une condition de présence pendant toute la durée du Plan (soit jusqu'au 13 juillet 2026) et la réalisation de trois conditions de performance conditionnant chacune pour partie l'acquisition définitive des actions : (i) un objectif financier assis sur l'OCF qui sera réalisé au titre des exercices 2024, 2025 et 2026 (conditionnant l'acquisition définitive de 40% des droits), (ii) un objectif de rendement total pour les actionnaires (" TSR ") à atteindre à l'issue d'une période de trois (3) exercices se terminant fin 2026 (pesant pour 40%), et (iii) un objectif RSE basé sur les trois prochaines notations annuelles qui seront allouées à Vantiva par Ecovadis à compter de 2024 (pesant pour 20%).

Compte tenu de la situation de capital de Vantiva et conformément aux dispositions des plans, les droits acquis seront réglés en numéraire à l'issue de la période d'acquisition (2026), sur la base du cours de l'action à la date de livraison et du taux d'atteinte des objectifs de performance. Les montants à verser incluront les charges sociales et fiscales applicables.

Le détail de ces plans de stock-options et d'actions est présenté ci-dessous :

| Type de plan | Date d'octroi | Nombre d'instruments initialement accordés | Nombre d'instruments restants | Nombre de bénéficiaires initial | Date d'acquisition des droits | Durée de vie de l'instrument | Prix d'exercice / Valeur de l'action ⁽¹⁾ | Juste valeur estimée ⁽¹⁾ | |
|---------------|------------------------|--|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|-----------|
| LTIP 2022 (*) | Actions de performance | 21 décembre 2022 | 2 665 074 | 0 | 1 | Décembre 2025 | 3 ans | 0,19 euro | 0 euro |
| LTIP 2023 (*) | Actions de performance | 31 janvier 2023 | 7 995 223 | 0 | 7 | Janvier 2026 | 3 ans | 0,27 euro | 0,07 euro |
| LTIP 2023 (*) | Actions de performance | 13 juillet 2023 | 13 981 244 | | 17 | Juillet 2026 | 3 ans | 0,22 euro | 0,06 euro |

(*) Plan de rétention dénommé « Long-Term Incentive Plan (LTIP) » (voir la description ci-avant).

Avances accordées à 2 administrateurs et certains dirigeants dans le cadre des plans LTIP

Les plans LTIP des années précédentes ont été acquis par anticipation en 2022 en raison de la scission. Dans certains pays, cette acquisition anticipée a déclenché une imposition immédiate. Dans ces circonstances, les bénéficiaires de LTIP imposés dans ces pays ont reçu une avance remboursable de Vantiva.

Comme indiqué dans le DEU 2023, l'avance consentie à l'ancien Président du Conseil d'Administration est susceptible de contrevenir à certaines dispositions du Code de commerce. La majeure partie de cette avance a été remboursée en 2023 ; le montant restant dû étant entièrement provisionné (environ 0,4 million de livres sterling, net d'une créance).

9.3.2 Variations des options en circulation et des actions gratuites

Le nombre d'options et d'actions gratuites restantes ainsi que leur prix moyen pondéré d'exercice ont connu les variations suivantes en 2025 et 2024 :

| | Nombre d'options et d'actions gratuites | Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) / Valeur d'action |
|---|--|---|
| Nombre restant au 31 décembre 2023 | 22 628 243 | 0,23 <i>(compris entre 0 to 0,23)</i> |
| <i>Dont exerçables</i> | - | 0,00 |
| Supprimées & autres | (10 103 194) | 0,22 |
| Nombre restant au 31 décembre 2024 | 12 525 049 | 0,24 <i>(compris entre 0,22 to 0,27)</i> |
| <i>Dont exerçables</i> | - | 0,00 |
| Supprimées & autres | (12 525 049) | 0,24 |
| Nombre restant au 31 décembre 2025 | - | 0,24 |
| <i>Dont exerçables</i> | - | 0,00 |

Aucun paiement lié aux plans LTIP n'a été effectué en 2025. Par ailleurs, les LTIP ne donnent désormais plus droit à des actions à l'avenir : ils seront réglés exclusivement en numéraire.

9.3.3 Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options

Au titre de l'exercice, une dette envers les bénéficiaires de 0,9 million d'euros a été comptabilisée en lien avec les plans LTIP, incluant les charges sociales et fiscales, conformément à IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions. Cette dette reflète le coût des services rendus par les bénéficiaires et intègre une valorisation actualisée fondée sur le cours de l'action au 31 décembre 2025, utilisée pour mettre à jour les hypothèses retenues (taux de performance).

La provision préalablement en capitaux propres a été intégralement annulée (1,7 million d'euros), le bilan ne faisant apparaître que la dette de 0,9 million d'euros envers les bénéficiaires. Par ailleurs, un complément de 0,4 million d'euros a dû être constaté en capitaux propres, afin de refléter l'écart entre la juste valeur initiale du plan et cette valorisation actualisée. Ce complément ne donnera pas lieu à un règlement en actions, mais résulte de l'application des dispositions d'IFRS 2 qui imposent de poursuivre la dotation tant que les plans ne sont pas éteints.

9.4 Sommes allouées aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité exécutif

Le montant des jetons de présence et des rémunérations allouées aux administrateurs (y compris les charges sociales liées) s'élève à 0,6 millions d'euros en 2025 et 0,6 millions en 2024. Une retenue à la source est effectuée sur les montants dus aux administrateurs non-résidents fiscaux en France. Les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2025 seront versés en 2026.

Les avantages alloués par le Groupe aux membres du Comité exécutif (incluant ceux qui ont quitté cette fonction au cours des exercices 2025 et 2024) se détaillent comme suit sur les exercices 2025 et 2024 :

| (en millions d'euros) | 2025 | 2024 |
|---|-----------|-----------|
| Salaires et autres avantages à court terme ⁽¹⁾ | 12 | 9 |
| Avantages à long-terme | 0 | 1 |
| Indemnités de départ | 0 | 4 |
| Total | 12 | 14 |

(1) Le comité exécutif est composé de 16 membres en 2025 contre 14 membres en 2024. Les indemnités de départ en retraite provisionnées étaient quasi nulles au 31 décembre 2025 et 2024.

Enfin, les membres du Comité exécutif peuvent bénéficier d'indemnités en cas de cessation involontaire et sans faute de leur fonction, pour un montant global estimé à 5,5 millions d'euros.

10. Provisions et risques

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez des tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée mais une description de cette obligation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation est enregistré en « Autres produits (charges) financiers nets ».

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Le jugement de la Direction est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues.

Provisions pour restructuration

Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'il a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision du Groupe matérialisée avant la date de clôture par :

- L'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant les sites concernés, la localisation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan ; et*
- L'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.*

La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.

10.1 Détail des provisions

| | Provisions for warranty | Provisions for risks & litigations related to | | Provisions for restructuring related to | | Total |
|--|----------------------------|--|----------------------------|--|----------------------------|------------|
| | | continuing operations | discontinued operations | continuing operations | discontinued operations | |
| <i>(in million euros)</i> | | | | | | |
| At December 31, 2024 | 19 | 37 | 14 | 27 | - | 97 |
| Current period additional provision | 9 | 41 | 10 | 52 | 0 | 112 |
| Release | (3) | (0) | (0) | (9) | (0) | (12) |
| Usage during the period | (12) | (2) | (1) | (44) | (0) | (59) |
| Other movements and currency translation adjustments | (3) | (12) | (1) | 3 | 0 | (13) |
| At December 31, 2025 | 10 | 64 | 22 | 29 | 0 | 125 |
| <i>Of which current</i> | <i>10</i> | <i>16</i> | <i>9</i> | <i>29</i> | <i>0</i> | <i>64</i> |
| <i>Of which non-current</i> | <i>-</i> | <i>48</i> | <i>13</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>61</i> |

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à des coûts de fermeture (indemnités de fin de contrat des salariés et fermeture des locaux) des activités poursuivies.

Les reprises de provisions correspondent à des plans pour lesquels aucun coût résiduel n'est désormais attendu.

Les autres mouvements correspondent à des reclassements de factures non parvenues.

10.2 Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

Procédure fiscale au Brésil

Les Autorités Fiscales Brésiliennes ont notifié Technicolor Brasil Midia e Entretenimento LTDA un redressement fiscal pour les exercices 2014 et 2015. Vantiva conteste la totalité du redressement devant les tribunaux compétents et a eu un jugement favorable à la cour de première instance. La Receita Federal Brasil (autorité fiscale fédérale) a fait appel et Vantiva est en attente du jugement de cet appel.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan

Vantiva, certaines de ses filiales et General Electric sont poursuivis par une association d'anciens salariés (ou d'ayants-droits d'anciens salariés) d'une ancienne usine à Taiwan (TCETVT). L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient à l'Usine, ce qui selon eux leur a causé diverses maladies, notamment des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie à l'Usine n'augmentent le risque de maladie.

Après une première décision du tribunal de Taiwan et un appel devant la Haute Cour Taiwanaise (première Cour d'appel), la Cour Suprême de Taiwan, en août 2018 :

- (i) A confirmé la décision de la Haute Cour Taiwanaise d'accorder 518 millions de NTD (14,6 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2025) de dommages et intérêts à 260 plaignants ;
- (ii) A cassé la décision en ce qui concerne la demande de 246 plaignants et renvoyé l'affaire devant la Haute Cour Taiwanaise pour ces plaignants.

General Electric a versé au Tribunal le montant total de la décision en décembre 2019.

Le 5 mars 2020, la Haute Cour Taiwanaise a statué sur la demande des 246 plaignants et a accordé 54,7 millions NTD (1,5 million d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2025) de dommages et intérêts à 24 plaignants. Cette décision a fait l'objet d'un appel devant la Cour suprême de Taïwan, le 11 mars 2022, la Cour suprême a renvoyé 222 demandes précédemment rejetées devant la Haute Cour (où le litige se poursuit) et a confirmé la décision de la Haute Cour de 54,7 millions de NTD (1,5 million d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2025).

General Electric a versé au Tribunal le montant total de la décision en avril 2022.

En 2016, l'Association a engagé un nouveau procès contre Vantiva et certaines de ses filiales et General Electric au nom de nouveaux membres, faisant des allégations pratiquement identiques à celles portées lors du premier procès. Le tribunal de Taipei a délibéré le 27 décembre 2019 et accordé environ 2,3 milliards de NTD (64,8 millions d'euros à taux de change en vigueur au 31 décembre 2025) ainsi que des intérêts de retard. Vantiva et General Electric sont tenus conjointement et solidairement responsables. Vantiva a interjeté appel de cette décision auprès de la Haute Cour Taiwanaise en janvier 2020 et le 21 avril 2022, la Haute Cour a rendu un jugement pour 1,667 milliard de NTD (46,9 millions d'euros au taux de change au 31 décembre 2025) pour 1 112 plaintes. Cette décision est en appel devant la Cour suprême de Taiwan. En raison d'une saisie effectuée par l'Association de certains actifs de GE, GE a déposé auprès du tribunal de Taïwan une garantie bancaire de 3 milliards NTD (84,5 millions d'euros au taux de change du 31 décembre 2025).

Dans l'hypothèse où le Groupe ou l'une de ses filiales serait finalement tenu responsable ou réglerait le litige, les montants pourraient s'avérer être élevés. Il y a actuellement trop d'incertitudes pour évaluer de manière précise le montant que Vantiva ou l'une de ses filiales devrait régler dans le cadre de ces procédures. Vantiva dispose également de différents moyens afin de réduire tout risque, y compris les dommages et intérêts qui seraient dus par General Electric et autres.

Vantiva et ses filiales affirment, entre autres, que TCETVT a exercé son activité moins de quatre années après son rachat auprès de General Electric, tandis que General Electric et son prédécesseur en charge RCA Corporation, ont possédé et exploité TCETVT pendant une vingtaine d'années.

Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques

États-Unis

En septembre 2019, Vantiva et d'autres défendeurs ont conclu des accords de règlement modifiés avec une classe de demandeurs acheteurs indirects dans lesquels la classe de demandeurs a accepté de restituer une petite partie des montants de règlement initiaux aux défendeurs, y compris Vantiva, en échange de l'exclusion des demandeurs de neuf États américains des accords transactionnels amendés. Les objections aux règlements modifiés ont été résolues en faveur des parties au règlement en appel. Le 16 septembre 2022, les avocats des plaignants représentant les acheteurs indirects n'ayant pas transigé ont déposé une requête pour relancer les plaintes de leurs clients contre plusieurs défendeurs proposés (à l'exception de Vantiva), mais cette requête a été retirée le 23 février 2023 en échange de l'accord de plusieurs de ces défendeurs proposés de retirer leur propre requête de sanctions contre les avocats ayant déposé la requête. Les affaires CRT sont donc toutes résolues en ce qui concerne Vantiva.

Europe

Depuis 2014, le Groupe se défend également avec d'autres accusés (Samsung, LG, Philips, etc.), dans plusieurs actions en justice intentées dans diverses juridictions nationales de pays européens, dans le sillage de la décision de la Commission Européenne de décembre 2012 qui avait condamné Vantiva à une amende de 38,6 millions d'euros résultant de pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. Les litiges toujours en cours sont les suivants :

- Aux Pays-Bas, une procédure judiciaire a été engagée par le groupe Vestel, un fabricant turc de téléviseurs, devant le tribunal de Oost Brabant, en vertu de la loi turque. La décision du tribunal de Oost Brabant en date du 17 janvier 2024 a rejeté le bien fondé des demandes du groupe Veste à l'encontre de Technicolor/Vantiva et les autres défendeurs LG Samsung ... (à l'exception de TTD et TDP). Vestel a fait appel de cette décision.
- En Turquie où Vestel avait initialement intenté une procédure judiciaire que le tribunal de première instance puis la cour d'appel régionale ont rejetée. En février 2021, Vestel a formé un pourvoi devant la Cour Suprême de Turquie toujours en cours.

À ce stade, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'issue éventuelle de ces affaires ni les risques encourus en raison de la complexité des procédures et de l'applicabilité du droit communautaire à ce litige.

Entropic

En mars 2021, Entropic Communications LLC a acquis un portefeuille de brevets MoCA (Multimedia over Coax Alliance) et DOCSIS auprès de MaxLinear. À la suite de cette acquisition, Entropic, agissant en tant qu'entité non exploitante, a engagé une série d'actions en contrefaçon de brevet contre plusieurs câblo-opérateurs en 2022-2023, ainsi que contre Vantiva fin 2024.

Entropic a intenté plusieurs actions en justice contre des sociétés de télécommunications, des fournisseurs de puces et des fournisseurs de décodeurs tels que Vantiva, au motif que certains de ses brevets relatifs à la technologie des semi-conducteurs et aux solutions de mise en réseau domestique ont été enfreints.

Entropic a conclu des accords amiables et a retiré ses plaintes contre Charter, Comcast et Vantiva.

Par ailleurs, Entropic avait accusé Vantiva et CommScope Home Networks d'avoir enfreint six de ses brevets relatifs à la technologie des semi-conducteurs utilisée dans les dispositifs de mise en réseau domestique. Entropic réclamait des dommages-intérêts et des injonctions visant à empêcher la vente des produits présumés contrefaisants. Vantiva soutenait qu'Entropic avait poursuivi les mauvaises entités de Vantiva et avait intenté une action devant un tribunal incompétent qui n'avait pas compétence pour connaître de l'affaire.

Depuis le début du second semestre 2025, Vantiva négocie avec ses clients au sujet des demandes d'indemnisation en suspens. L'objectif étant que les accords puissent mettre fin à toutes les réclamations existantes d'Entropic concernant Vantiva.

L'exposition totale représente un montant estimé à environ 100 millions de dollars américains et devrait être utilisée sur une période de plusieurs années. Une partie de cette exposition est subordonnée à des volumes de ventes futurs non garantis entre Vantiva et certains clients.

Compte tenu de la nature inhabituelle, de l'ampleur et du caractère pluriannuel de ces règlements, les coûts associés et les provisions correspondantes ont été comptabilisés en produits non courants. Tout ajustement de ces provisions sera également comptabilisé en produits non courants.

Après la clôture des états financiers de 2025, Vantiva a conclu un accord de règlement avec l'un de ses principaux clients et avec Entropic et continue de négocier avec ses autres clients.

Concernant les demandes respectives d'Entropic et de Vantiva ont été rejetées sans préjudice en février 2026, conformément à l'accord confidentiel conclu entre les parties.

TQ Delta

Le 13 août 2021, TQ Delta a intenté une action en justice contre CommScope dans le district oriental du Texas. L'action en justice allègue que CommScope a enfreint plusieurs brevets liés à la technologie des télécommunications.

L'affaire comporte plusieurs requêtes et arguments juridiques, y compris une requête en jugement sommaire sur la validité et la contrefaçon de certaines familles de brevets. CommScope s'est opposé à ces

requêtes, arguant de l'application de l'autorité de la chose jugée (préclusion des revendications) sur la base des résultats de litiges antérieurs. Au nom de CommScope, Vantiva a dû effectuer le 3 mai 2023 un dépôt initial de 11,4 millions de dollars au greffe du tribunal. Et de couvrir des intérêts avant jugement supplémentaires d'une valeur de 4 millions de dollars américains.

Questions environnementales

Certains sites actuels et passés de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Vantiva a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. En 1992, le site a été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement (« ALPE ») de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont en cours. L'ALPE et TCETVT poursuivent leurs discussions sur le périmètre des travaux à engager. Vantiva a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

11. Opérations spécifiques présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

11.1 Impact en trésorerie des opérations de renégociation de la dette et de financement

| (en millions d'euros) | 2025 | 2024 |
|--|-------------|-------------|
| Augmentation de la dette financière non courante ⁽¹⁾ | 7 | 54 |
| Flux de trésorerie liés à la dette financière non courante | 7 | 54 |
| Remboursement de la dette courante aux créanciers ⁽²⁾ | (6) | (98) |
| Flux de trésorerie liés à la dette financière courante | (6) | (98) |
| Frais liés aux opérations de financement et autres ⁽³⁾ | (13) | (3) |
| IMPACT NET SUR LA VARIATION DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES | (12) | (47) |
| Remboursement de la dette aux créanciers ⁽⁴⁾ | (5) | (10) |
| IMPACT NET SUR LA VARIATION DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES ABANDONNEES | (5) | (10) |

⁽¹⁾ En 2025, 7 millions d'euros liés au tirage de la ligne de crédit. En 2024, le tirage de la ligne de crédit d'un montant de 54 millions d'euros.

⁽²⁾ En 2025, (6) millions d'euros liés au remboursement de dette des contrats de location. En 2024, (12) millions d'euros liés au remboursement de dette des contrats de location et le remboursement de la dette financière à (86) millions d'euros de financement fourni par Barclays et Angelo Gordon.

⁽³⁾ Les frais payés liés aux opérations de financement du groupe ont été comptabilisés comme des flux de trésorerie de financement pour (13) millions d'euros en 2025 et (3) millions d'euros en 2024.

⁽⁴⁾ En 2025, (5) millions d'euros sont liés à des remboursements de dettes des contrats de location. En 2024, (10) millions d'euros sont liés à des remboursements de dettes des contrats de location.

Les tableaux ci-dessous récapitulent la variation des dettes financières du Groupe au bilan :

| (en million d'euros) | Variations sans impact sur les flux de trésorerie | | | | | | 31-déc-25 |
|----------------------------------|---|---|-----------------|-------------------|-------------------------------|--|------------|
| | 31-déc-24 | Flux de trésorerie de la dette financière | Ajustement IFRS | Charges d'intérêt | Change et écart de conversion | Transfert courant - non courant ⁽¹⁾ | |
| Dettes financières non courantes | 477 | - | 4 | 27 | (4) | (504) | 0 |
| Dettes financières courantes | 2 | 7 | - | (0) | (3) | 504 | 510 |
| TOTAL DETTES FINANCIERES | 479 | 7 | 4 | 27 | (7) | - | 510 |
| Dettes de loyers non courantes | 11 | (6) | - | - | (2) | 4 | 7 |
| Dettes de loyers courantes | 8 | (0) | - | - | (0) | (4) | 4 |
| TOTAL DETTES DE LOYERS | 19 | (6) | - | - | (2) | (0) | 11 |

⁽¹⁾ En 2025, la ligne de crédit de 566 millions de dollars (504 millions d'euros) est reclassée en dette financière courante car arrivant à échéance en 2026.

| (en million d'euros) | Variations sans impact sur les flux de trésorerie | | | | | | | | | 31-déc-24 |
|----------------------------------|---|--|------------------------------------|--|-------------------|-------------------------------|------------------------|---------------------------------|---|------------|
| | 31-déc-23 | Flux de trésorerie de la dette financière ⁽¹⁾ | Variation des contrats de location | Effet de la restructuration financière | Charges d'intérêt | Change et écart de conversion | Variation de périmètre | Transfert courant - Non courant | Transfert en passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ⁽²⁾ | |
| Dettes financières non courantes | 391 | 54 | - | 6 | 26 | 2 | - | - | - | 477 |
| Dettes financières courantes | 92 | (86) | - | - | (5) | 1 | - | - | - | 2 |
| TOTAL DETTES FINANCIERES | 483 | (32) | - | 6 | 21 | 3 | - | - | - | 479 |
| Dettes de loyers non courantes | 37 | (28) | 22 | - | - | 2 | 7 | (1) | (27) | 11 |
| Dettes de loyers courantes | 22 | (0) | (0) | - | - | (1) | - | 1 | (14) | 8 |
| TOTAL DETTES DE LOYERS | 58 | (28) | 22 | - | - | 1 | 7 | (0) | (41) | 19 |

⁽¹⁾ En 2024, un montant de 86 millions d'euros correspondant au remboursement du prêt à court terme contracté en 2023 and un nouveau prêt à court terme a été faite dans un montant de 54 million d'euros en 2024.

⁽²⁾ En 2024, un transfert en passifs destinés à la vente des dettes de loyer de la division Solution Logistiques (SCS).

11.2 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients, partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Vantiva et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Ces garanties n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées. Ces engagements (lettres de crédit) représentent 10,1 millions d'euros à fin 2025.

12. Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

Sa contribution à l'activité du groupe est présentée dans le compte de résultat sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession », dans le bilan sur les lignes « Actifs destinés à être cédés » et « Passifs liés aux actifs destinés à la vente », dans le tableau de flux de trésorerie sur les lignes « Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession », « Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession » et « Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession ».

12.1 Activités arrêtées ou en cours de cession

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.

Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession », :

- les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;*
- les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;*
- celles-ci doivent représenter une ligne d'activité significative (ou une région géographique principale et distincte) ;*
- et faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.*

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.

Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :

- la valeur comptable avant classement de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actifs) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et*
- sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.*

Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.

Conformément à la norme IFRS 5, la ligne résultat des activités arrêtées ou en cours de cession présentée dans le compte de résultat consolidé de Vantiva et la ligne trésorerie nette utilisée dans les activités abandonnées du tableau des flux de trésorerie consolidé comprennent :

- Le résultat et les flux de trésorerie de l'activité Solution Logistiques (SCS) cédée au 31 mars 2025 ;
- Le résultat et les flux de trésorerie de l'activité Smart Spaces (IoT) classée en activités abandonnées en 2025 ;
- Le résultat et les flux de trésorerie ultérieurs restants des activités cédées en 2022 de Technicolor Creative Studios ;
- Les résultats et les flux de la trésorerie ultérieurs restants des activités cédées en 2022 de l'activité de Licences de Marques ;
- Les autres activités abandonnées concernent les impacts ultérieurs restants des activités cédées ou abandonnées telles que les activités Tubes Cathodiques de 2004 et 2005.

12.1.1 Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

| (en millions d'euros) | Exercice clos le 31 décembre | | | | | | | |
|--|------------------------------|--------------|------------------|------------|--------------|--------------|------------------------------|------------|
| | 2025 | SCS | Smart Spaces IoT | Autre | 2024 | SCS | Technicolor Creative Studios | Autre |
| ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 110 | 110 | (0) | 0 | 474 | 473 | 1 | 0 |
| Coût de l'activité | (99) | (98) | (1) | (0) | (422) | (420) | 0 | (2) |
| Marge brute | 11 | 12 | (1) | (0) | 52 | 53 | 1 | (2) |
| Frais commerciaux et administratifs | (17) | (11) | (2) | (4) | (44) | (43) | 1 | (2) |
| Frais de recherche et développement | (8) | (0) | (8) | (0) | (0) | (0) | - | (0) |
| Coûts de restructuration | (1) | (1) | - | (0) | (13) | (13) | 0 | (0) |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels | 0 | 0 | - | - | (78) | (99) | - | 20 |
| Autres produits (charges) | (229) | (233) | (0) | 4 | (24) | (2) | (1) | (20) |
| Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités arrêtées ou en cours de cession | (244) | (233) | (11) | 0 | (107) | (104) | 1 | (4) |
| Charges financières nettes | (4) | (4) | (0) | (0) | (7) | (7) | (0) | (0) |
| Impôt sur les résultats | (0) | (0) | - | 0 | (7) | (8) | 1 | (0) |
| résultat net | (248) | (237) | (11) | (0) | (121) | (119) | 2 | (4) |

12.1.2 Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession

| (en millions d'euros) | Exercice clos le 31 décembre | | | | | | | |
|---|------------------------------|--------------|------------------|------------|--------------|--------------|------------------------------|------------|
| | 2025 | | | | 2024 | | | |
| | TOTAL | SCS | Smart Spaces IoT | Autre | TOTAL | SCS | Technicolor Creative Studios | Autre |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession | (248) | (237) | (11) | (0) | (121) | (119) | 2 | (4) |
| Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation | | | | | | | | |
| Amortissements d'actifs | 9 | 2 | 7 | - | 81 | 81 | - | 0 |
| Pertes de valeur d'actifs | (0) | (0) | - | - | 31 | 31 | - | - |
| Variation nette des provisions | 3 | 4 | - | (1) | (12) | (8) | (3) | (1) |
| (Gain) pertes sur cessions d'actifs | (0) | (0) | - | - | (10) | (10) | 0 | 0 |
| Charges (produits) d'intérêts | 2 | 2 | 0 | 0 | 8 | 8 | (0) | 0 |
| Autres (dont impôts) | 244 | 244 | - | (0) | 37 | 38 | (1) | (0) |
| Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs | (36) | (37) | (0) | 1 | (9) | (3) | (5) | (1) |
| Intérêts payés sur dettes de loyers | (2) | (2) | - | - | (7) | (7) | - | - |
| Intérêts payés | (2) | (2) | (0) | 0 | (1) | (1) | - | - |
| Intérêts reçus | 2 | 2 | - | - | 0 | 0 | 0 | - |
| Impôts payés sur les résultats | (1) | (1) | 0 | (0) | (2) | (3) | 0 | 1 |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION (I) | (29) | (25) | (4) | (0) | (5) | 7 | (7) | (5) |
| Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise | - | - | - | - | 1 | 1 | - | - |
| Produit de cession net de titres de participations | (17) | (17) | - | - | - | - | - | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (3) | (2) | (1) | 0 | (9) | (9) | - | 0 |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 0 | 0 | - | - | 13 | 13 | - | - |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés | (1) | (0) | (1) | - | (1) | (1) | - | - |
| Trésorerie mise en nanissement | (6) | (6) | - | - | (1) | (1) | - | - |
| Remboursement de trésorerie mise en nanissement | 6 | 6 | - | - | 5 | 0 | - | 5 |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION (II) | (21) | (19) | (2) | 0 | 8 | 3 | - | 5 |
| Remboursement des dettes de loyers | (5) | (5) | - | - | (10) | (10) | - | - |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION (III) | (5) | (5) | - | (0) | (10) | (10) | - | (0) |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION (I+II+III) | (55) | (49) | (6) | 0 | (7) | 0 | (7) | 0 |

12.2 Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, lorsque le Groupe a décidé de céder un actif (ou groupe destiné à être cédé), il le classe en tant qu'actif détenu en vue de la vente si :

- l'actif ou le groupe d'actifs est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ;

- sa vente est hautement probable dans un délai d'un an.

En conséquence, cet actif (ou groupe destiné à être cédé) est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » du bilan. Les passifs relatifs à cet actif ou groupe d'actifs sont également présentés sur une ligne distincte au passif.

Pour le Groupe, seuls les actifs répondant aux critères ci-dessus et faisant l'objet d'une décision de cession formelle à un niveau de direction approprié sont classés en actifs destinés à être cédés. Les conséquences comptables sont les suivantes :

- l'actif (ou groupe destiné à être cédé) destiné à être cédé est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;

- l'actif cesse d'être amorti à compter de la date du transfert.

Le 19 décembre 2024, Vantiva avait annoncé son intention de vendre sa division Solutions logistiques (SCS) à un fonds géré par la société de capital-investissement Variant Equity. La cession effective a eu lieu le 31 mars 2025.

Cette cession est conforme à la politique à long terme du groupe qui consiste à concentrer ses activités sur son activité principale. SCS a été classée en actifs et passifs destinés à être cédés et présentée séparément dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2024.

Les principales catégories d'actifs et de passifs composant les activités classées comme détenues en vue de la vente sont les suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Actifs d'exploitation non courants | - | 18 |
| Actifs financiers non courants | - | 3 |
| Actifs non courants | - | 9 |
| Actifs d'exploitation courants | - | 125 |
| Autres actifs courants | - | 5 |
| Actifs destinés à être cédés | - | 160 |
| Dettes d'exploitation non courantes | - | 7 |
| Dettes non courantes | - | 27 |
| Dettes d'exploitation courantes | - | 135 |
| Dettes courantes | - | 15 |
| Passifs destinés à être cédés | - | 184 |

13. Evénements postérieurs à la clôture

Accord de règlement Entropic

Après la clôture des états financiers de 2025, Vantiva a conclu un accord de règlement avec l'un de ses principaux clients et avec Entropic. Des informations complémentaires relatives à ce sujet sont présentées dans la note « 10.2 Risques et Litiges ».

Instabilité géopolitique et les conflits qui affectent les chaînes d'approvisionnement mondiales

L'escalade des tensions géopolitiques et la crise actuelle au Moyen-Orient ont accru l'incertitude pesant sur les flux commerciaux mondiaux. Bien que le Groupe n'ait aucune exposition opérationnelle directe en Iran, ces événements pourraient affecter indirectement Vantiva par divers canaux, notamment la hausse des prix du pétrole et des coûts de transport, l'allongement ou le réacheminement de certains couloirs maritimes, ainsi que la désynchronisation des chaînes d'approvisionnement en amont, en particulier pour les composants nécessitant un traitement international en plusieurs étapes.

En outre, la volatilité accrue des marchés mondiaux pourrait contribuer à des pressions inflationnistes, à de nouvelles modifications tarifaires ou à des mesures de contrôle des échanges de la part de certains gouvernements, ainsi qu'à des perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement en semi-conducteurs, mémoires et composants informatiques, qui reste structurellement tendue et sensible tant aux chocs géopolitiques qu'à la forte demande générée par l'IA.

Grâce à sa flexibilité, à son modèle d'exploitation allégé en actifs et à l'externalisation de sa fabrication et de son approvisionnement, le Groupe est bien placé pour s'adapter aux changements rapides des conditions d'exploitation. Vantiva bénéficie d'une base de fournisseurs diversifiée, d'une capacité de longue date à réaffecter la production entre les différentes zones géographiques lorsque cela est nécessaire, et d'une capacité avérée à faire face aux hausses de coûts. Le Groupe continue de suivre de près l'évolution de la situation afin d'atténuer les perturbations opérationnelles et de préserver la continuité du service pour ses clients et partenaires.

Droits de douane

Le 20 février 2026, la Cour suprême des États-Unis a jugé que les droits de douane imposés par l'administration américaine sur le fondement de l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA) n'étaient pas conformes au cadre légal applicable, et a invalidé les mesures tarifaires correspondantes. Cette décision a conduit à la cessation de la perception de ces droits de douane à compter de fin février 2026. Cet événement constitue un événement postérieur à la clôture sans impact significatif pour le groupe et ne donnant pas lieu à ajustement des comptes au 31 décembre 2025.

Nouvelle organisation

Postérieurement à la clôture, le Groupe a annoncé une évolution de son organisation interne visant à simplifier ses modes de fonctionnement et à renforcer l'alignement avec ses clients.

Dans ce cadre, les équipes ECO & Professional Services ainsi que le pôle Commercial Video Solutions (CVS) seront intégrés au sein des fonctions existantes du Groupe (Equipment Terminaux d'Abonnés - CPE) et ne fonctionneront plus comme des activités opérationnelles distinctes.

À la date d'arrêté des comptes, cette réorganisation n'a pas d'impact sur les activités opérationnelles courantes du Groupe ni sur les états financiers consolidés.

Refinancement

Le financement de Vantiva a été mis en place en septembre 2022, lors de la scission du Groupe d'avec son ancienne division TCS, devenue une société cotée indépendante.

Alors que certaines composantes de la dette de Vantiva approchent de leurs échéances contractuelles, Vantiva a engagé un processus de refinancement, actuellement en cours, avec l'appui de conseillers spécialisés.

Les accords définitifs (long-form agreements) relatifs à la nouvelle dette ne sont pas encore finalisés, toutefois des term sheets fermes ont été conclues avec les prêteurs. Le nouveau financement devrait s'élever à environ 470 millions d'euros et être mis en place pour une durée de quatre ans. Le taux d'intérêt moyen pondéré attendu est de Euribor + 560 points de base, un niveau plus favorable que celui de la dette actuelle et conforme aux conditions observées sur le marché du crédit privé. Compte tenu de l'état d'avancement des négociations et du caractère ferme des term sheets reçues, le Conseil d'administration considère qu'il n'existe pas d'incertitude significative.

Par ailleurs, le Groupe a également reçu des term sheets fermes portant sur une prolongation de quatre ans de la ligne de financement sur actifs souscrite auprès de Wells Fargo.

Risques fiscaux liés à l'activité Solution logistique (SCS) cédée

Postérieurement au 31 décembre 2025, des développements relatifs à des risques fiscaux historiques de l'activité Solutions Logistiques (SCS), cédée en mars 2025 et pour laquelle le Groupe demeure engagé contractuellement, sont intervenus. Ces éléments apportent des informations nouvelles sur des obligations existantes à la date de clôture et ont conduit à la comptabilisation de provisions dans les comptes 2025, présentées au sein des activités abandonnées.

14. Honoraires des commissaires aux comptes

| | Deloitte | | Forvis Mazars | | Total | |
|--|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| (en milliers d'euros) | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | |
| ▪ Vantiva SA | 679 | 767 | 589 | 1 010 | 1 268 | 1 777 |
| ▪ Filiales | 445 | 1 047 | 526 | 785 | 971 | 1 832 |
| Sous-total | 1 124 | 1 814 | 1 115 | 1 795 | 2 239 | 3 609 |
| Services autres que la certification des comptes | | | | | | |
| ▪ Vantiva SA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ▪ Filiales | 12 | 71 | 0 | 8 | 12 | 79 |
| Sous-total | 12 | 71 | 0 | 8 | 12 | 79 |
| TOTAL | 1 136 | 1 885 | 1 115 | 1 803 | 2 251 | 3 688 |

| | Deloitte | | Forvis Mazars | | Total | |
|--|------------|------------|---------------|----------|------------|------------|
| (en milliers d'euros) | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| Services de certification de durabilité | | | | | | |
| ▪ Vantiva SA | 200 | 235 | 0 | 0 | 200 | 235 |
| ▪ Filiales | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 200 | 235 | 0 | 0 | 200 | 235 |

15. Liste des principales entités consolidées

Sont listées ci-après les principales entités consolidées :

| SOCIETES – (Pays) | % d'intérêt détenu par Vantiva (% arrondi à la première décimale) | |
|--|--|--------------|
| | 2025 | 2024 |
| <i>Consolidées par intégration globale</i> | | |
| Vantiva SA 10 Boulevard Grenelle, 75015 Paris (France) | Société mère | Société mère |
| <i>Équipements Terminaux d'Abonné (CPE)</i> | | |
| ARRIS Global Ltd. (Gibraltar) | 100.0 | 100.0 |
| ARRIS Group India Private – Limited (Inde) | 100.0 | 100.0 |
| ARRIS International IP Ltd. (Gibraltar) | 100.0 | 100.0 |
| ARRIS Japan KK (Japon) | 100.0 | 100.0 |
| ARRIS Netherlands BV (Pays-Bas) | 100.0 | 100.0 |
| ARRIS Solutions Portugal Unipessoal LDA (Portugal) | 100.0 | 100.0 |
| ARRIS South Africa (Pty) Ltd. (Afrique du Sud) | 100.0 | 100.0 |
| ARRIS Technology Shenzhen Co Ltd. Beijing Branch (Chine) | 100.0 | 100.0 |
| ARRIS Technology Shenzhen Co Ltd. (Chine) | 100.0 | 100.0 |
| Deutsche Thomson OHG (Allemagne) | 100.0 | 100.0 |
| Gallo 8 (France) | 100.0 | 100.0 |
| Société Française d'Investissement et d'Arbitrage Sofia (France) | 100.0 | 100.0 |
| Tech 9 (France) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Japan K.K. (Japon) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva Australia Holdings Pty Ltd. (Australie) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva España, S.L.U. (Espagne) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva GBS Polska sp. z o.o. (Pologne) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva India Private Limited (Inde) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva Korea Yuhan Hoesa (Corée du Sud) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva Mexico S.A. de C.V. (Mexique) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva Portugal, Unipessoal LDA (Portugal) | 100.0 | 0.0 |
| Vantiva Smart Spaces USA LLC (États-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva Technologies Australia Pty Ltd. (Australie) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva Technologies Belgium (Belgique) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva Technologies Brasil LTDA (Brésil) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva Technologies Canada Inc. (Canada) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva Technologies SAS (France) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva Technologies UK Limited (Royaume-Uni) | 100.0 | 100.0 |

| | | |
|---|-------|-------|
| Vantiva USA LLC (États-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Vantiva USA Shared Services Inc. (États-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| ARRIS Global Holdings Inc. (États-Unis) | 0 | 100.0 |
| ARRIS Industria Electronica do Brasil Ltda (Brésil) | 0 | 100.0 |
| ARRIS Solutions Canada (Canada) | 0 | 100.0 |
| Beijing Vantiva Management Co., Limited (Chine) | 0 | 100.0 |
| Pace Asia Pacific Ltd. (Hong-Kong) | 0 | 100.0 |
| ARRIS Singapore Pte Ltd. (Singapour) | 0 | 100.0 |
| ARRIS Solutions Australia Pty Ltd. (Australie) | 0 | 100.0 |
| ARRIS Solutions LLC (États-Unis) | 0 | 100.0 |
| ARRIS Sweden AB (Suède) | 0 | 100.0 |
| ARRIS Technology Mexico SA de CV (Mexique) | 0 | 100.0 |
| ARRIS Technology Shenzhen Co Ltd. Shanghai Branch (Chine) | 0 | 100.0 |
| Baja Maquila Electronicos, S de RL de CV (Mexique) | 0 | 100.0 |
| RCA Trademark Management (France) | 0 | 100.0 |
| Technicolor Asia Pacific Holdings Pte. Ltd. (Singapour) | 0 | 100.0 |
| Technicolor Media Services (UK) Ltd. (Royaume-Uni) | 0 | 100.0 |
| Vantiva Treasury USA LLC (États-Unis) | 0 | 100.0 |
| <hr/> | | |
| SCS | | |
| Technicolor Disc Services International Limited (Royaume-Uni) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Distribution Australia Pty Limited (Australie) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Milan SpA (Italie) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Distribution Services France (France) | 0 | 100.0 |
| Technicolor Home Entertainment Services Canada ULC (Canada) | 0 | 100.0 |
| Technicolor Mexicana, S. de R.L. de C.V. (Mexique) | 0 | 100.0 |
| Technicolor Polska Sp.Z.O.O (Pologne) | 0 | 100.0 |
| Technicolor Pty Limited (Australie) | 0 | 100.0 |
| Vantiva Global Logistics, LLC (Etats-Unis) | 0 | 100.0 |
| Vantiva SCS Export De Mexico (Mexique) | 0 | 100.0 |
| Vantiva SCS Memphis, Inc. (Etats-Unis) | 0 | 100.0 |
| Vantiva SCS Nashville, LLC (Etats-Unis) | 0 | 100.0 |
| Vantiva Supply Chain Solutions de Mexico (Mexique) | 0 | 100.0 |
| Vantiva Supply Chain Solutions UK Ltd (Royaume-Uni) | 0 | 100.0 |
| Vantiva Supply Chain Solutions, Inc. (Etats-Unis) | 0 | 100.0 |
| <hr/> | | |
| Consolidées par mise en équivalence | | |
| Technicolor SFG Technology Co. Ltd (Chine) | 49 | 49 |
| 3DCD LLC (Etats-Unis) | 0 | 50 |